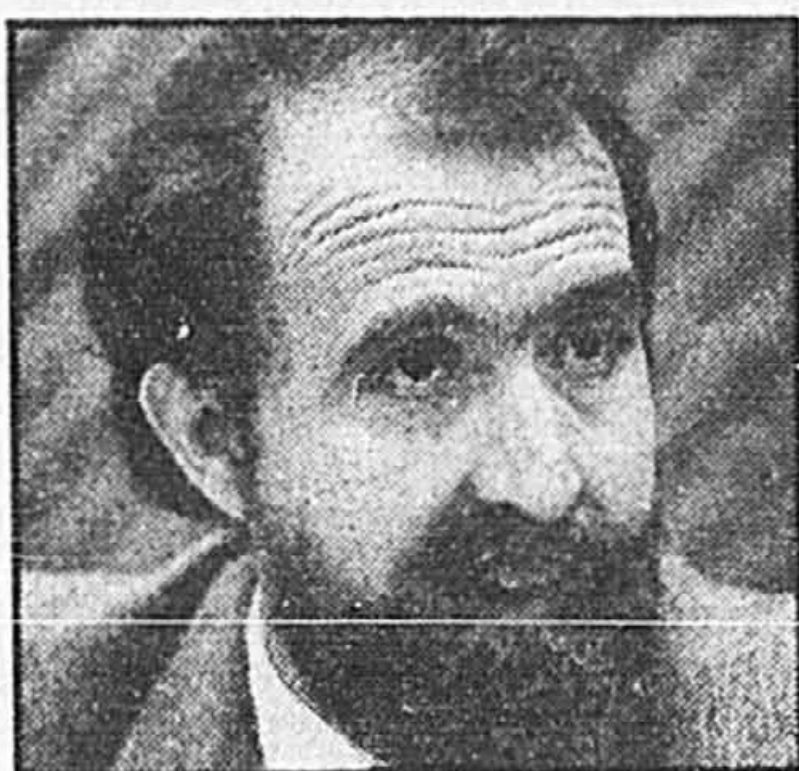


Une loi qui fait du Québec «une grosse minorité francophone», selon la CSN

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC



Gérald Larose

qu'il y allait de «notre responsabilité collective».

M. Larose s'étonne de la rapidité avec laquelle le gouvernement s'est appliqué à se conformer à cette opinion. «On n'aura jamais vu un gouvernement se précipiter aussi rapidement pour obéir à un avis (...) On y est allé avec une précipitation suspecte. Moi, je pense que c'est une précipitation basement partisane et ça ne sert pas les intérêts du Québec, mais je dirais même que ça ne servira pas à terme les intérêts du parti qui porte ce projet à l'heure actuelle», a indiqué le chef syndical.

Bref, la CSN recommande le retrait du projet de loi, invite le gouvernement à recourir à la clause dérogatoire en matière d'affichage commercial, à prendre les mesures pour insuffler une vigueur nouvelle à la francisation des entreprises, et elle demande au PQ «qui pourrait se voir confier la direction d'un prochain gouvernement» de s'engager solennellement à retirer dans toutes ses parties l'actuel projet de loi, en rétablissant dans toutes ses dispositions la Charte de la langue française.

politain, 15 000 environ sont dans des écoles francophones.

Soutenant que la situation était fort différente à Montréal, Mme Robillard avait affirmé, la veille, qu'il ne serait pas question de normes pour l'ensemble du Québec et que les commissions scolaires pourraient décider du genre d'immersion le plus pertinent pour leur clientèle.

Dans le milieu des commissions scolaires, on reconnaît qu'il y a beaucoup de points d'interrogation autour des intentions du gouvernement relativement à l'immersion en langue seconde. Sans paramètres, les dispositions de la loi paraissent improvisées. Mais il en irait autrement si on les balisait en précisant, par exemple, que cette immersion ne peut survenir que durant quelques années précises.

Selon M. Brassard, les éducateurs de la CECM ont souligné récemment que ce régime serait néfaste, «une absurdité pédagogique» pour les enfants d'immigrants.

La ministre Robillard estime, de son côté, qu'il faudra attendre de voir les modalités qui seront prévues au régime pédagogique pour encadrer ces initiatives. Selon elle, il faut d'abord garder les yeux sur l'objectif: une amélioration importante de l'apprentissage de la langue seconde.

Affichage: le PE invitera Ottawa à désavouer la loi

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC



Le Parti égalité ne veut pas de la prédominance du français dans l'affichage commercial et si le projet de loi 86 n'est pas amendé en conséquence, il demandera formellement à Ottawa d'utiliser son pouvoir de désaveu à l'encontre de cette disposition.

C'est ce qu'a déclaré en commission parlementaire, hier, le président du dernier groupe invité à faire connaître son point de vue sur le projet de loi 86, Keith Henderson, qui a aussi réclamé l'entière liberté de choix de la langue d'enseignement aux enfants du Québec. Dimanche dernier, Alliance Québec s'était prononcé en faveur de l'accès à l'école anglaise sans restriction.

«La bataille de la langue est finie. Elle a été gagnée par les francophones», a soutenu M. Henderson, qui ne croit nullement que le libre accès à l'école anglaise puisse affaiblir la condition de la francophonie au Québec.

Le président du PE soutient que le quatrième alinéa de l'article 17 du projet de loi 86 — fixant la

prédominance du français dans la langue d'affichage — accorde au gouvernement du Québec le pouvoir de restreindre d'une manière illégale le droit à la liberté commerciale, et il invite le ministre Claude Ryan à le soumettre à la Cour suprême, avant de procéder à l'adoption finale à l'Assemblée nationale.

Le pouvoir de désaveu du gouvernement fédéral, auquel se propose de faire appel le Parti égalité, advenant l'adoption du projet sans le retrait de cette disposition sur la prédominance du français, n'a pas été employé depuis une soixantaine d'années. Ce qui ne l'invalide pas pour autant, soutient M. Henderson.

Le président du parti anglophone a ajouté qu'il apporterait toute l'aide nécessaire à des commerçants qui voudraient contester cette disposition devant les tribunaux.

«Pensez-y comme il faut avant d'aller devant les tribunaux. Je ne suis pas certain que cela servirait votre communauté», a rétorqué M. Ryan.

«Nous considérons que cette ouverture sera appréciée par vos compatriotes. Mais si vous allez devant les tribunaux, il nous fera plaisir de vous y retrouver. Nous sommes habitués et nous gagnons toutes nos causes, le gouvernement», a prévenu M. Ryan.

Quelques minutes plus tard, à la clôture des travaux de la commission, le ministre a ajouté: «Je ne supplierai jamais une minorité de ne pas dire ce qu'elle pense. Je lui demande simplement d'accepter ce que nous faisons la même chose. Si elle veut continuer à réclamer des choses auxquelles je ne suis pas disposé à souscrire, qu'elle continue de le faire. C'est comme ça que fonctionne la démocratie.»

Il a indiqué qu'il apporterait certaines modifications, consistant en l'inscription de certaines limites et qu'il veillerait à ce que le français soit plus sûrement protégé en milieu de travail, en matière de décisions arbitrales.

Le gouvernement entreprend un chemin ardu avec son projet de loi 86

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le projet de loi 86 a franchi sans peine une première étape, la commission de la culture ayant fini d'en faire l'étude préliminaire, mais le chemin qui reste à parcourir sera pour le moins ardu: au parlement, le Parti québécois fera l'impossible pour retarder son adoption à défaut de pouvoir l'empêcher, et au dehors, la coalition des opposants, formée autour du Mouvement Québec Français, du PQ et du Bloc québécois, s'appliquera à le discréditer.

L'un des objectifs majeurs que vise le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan, est loin d'être à sa portée si l'on considère que le Parti égalité, représentatif d'une communauté qui a fait élire quatre députés, est venu hier exprimer de sérieuses réserves: le président de la formation, Keith Henderson, a réclamé la disparition de la notion de prédominance du français dans l'affichage public, et la reconnaissance de l'entière liberté de choix de la langue d'enseignement pour tous les enfants du Québec.

Seulement 22 des 42 organismes invités ont été entendus, ce à quoi il faut ajouter le Parti égalité, qui n'avait pas été invité mais que le ministre Ryan, avec la collaboration de l'opposition péquiste, a fini par accepter. Dix-neuf groupes ont décliné l'invitation, dont les unions municipales.

À l'issue de la dernière séance, la porte-parole de l'opposition en matière linguistique, Jeanne Blackburn, a fait état de «l'improvisation regrettable, déplorable et douteuse» qui a marqué l'organisation des travaux, et elle a dit regretter l'absence de divers groupes, en particulier plusieurs communautés culturelles établies plus récemment que d'autres au Québec. Elle a aussi mentionné l'absence de jeunes de même que celle de tout expert. Elle a noté que plusieurs invités ont reproché au ministre de n'avoir pas soumis à la commission les règlements d'application de la loi. Elle a observé que ceux qui combattent la loi 101 ont signifié que le projet Ryan est «un premier pas» et qu'ils n'auront de cesse que lorsque le libre accès à l'enseignement en anglais aura été accordé.

Le député Robert Libman, du Parti égalité, a souligné que les témoignages entendus étaient «intelligents, de bon niveau» et que le ton n'a pas été «trop haut». Il déduit de ce qu'il a entendu que «la majorité des Québécois sont prêts à apporter des assouplissements à la Charte de la langue française».

Le parrain du projet, Claude Ryan, s'est dit convaincu, comme il l'a répété à maintes occasions durant ces trois semaines, que la législation est d'une «portée très modérée qui est très précisément circonscrite, avec la plus grande prudence».

«On a tenté de laisser croire que le projet de loi constituait un changement en profondeur de la Charte, mais ce qui a été entendu ici indique le contraire (...) Il s'agit d'une adaptation à une réalité nouvelle», a-t-il dit.

Lundi, le projet de loi 86 sera donc ramené devant l'Assemblée nationale, pour y franchir l'étape de l'adoption de principe. Une étape au cours de laquelle le PQ fera l'impossible pour retarder son cheminement, en invitant ses députés à utiliser tout le temps de parole auquel ils ont droit.

Selon nos sources, diverses motions seront présentées, motions de report et d'ajournement notamment, d'appel au vote enregistré, etc. Au bout de l'exercice, le projet de loi reviendra en commission parlementaire pour y être étudié article par article. Il reviendra ensuite en chambre pour la prise en considération du rapport de la commission et pour l'adoption finale.

Dans ces conditions, il sera difficile au gouvernement de faire adopter le projet pour le 18 juin. Il se pourrait donc que la session finisse plus près de la date limite du 25 juin.

Le PQ craint l'anglicisation du secteur français des écoles protestantes

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Selon le Parti québécois, les allophones du secteur français de la Commission des écoles protestantes de Montréal seront poussés vers l'anglicisation avec les dispositions du projet de loi 86.

En Chambre hier, la critique péquiste en matière d'éducation, Jacques Brassard, a relevé l'intention du ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, de confier aux commissions scolaires le soin d'établir les modalités des nouveaux programmes d'apprentissage de l'anglais langue seconde, prévus par le projet de loi 86.

Cette mesure contient, selon lui, des risques de «dérapage dangereux où l'on plongerait des milliers d'élèves dans une situation de double immersion». Avec une langue maternelle qui n'est ni le français ni l'anglais, ces élèves se retrouveraient en «double immersion», une «absurdité pédagogique» si, comme il faut le prévoir, la Commission des écoles protestantes ouvrait largement la porte à l'immersion en anglais dans ses écoles françaises.

Des 100 000 élèves de la PSBGM, la commission scolaire protestante du Montréal métro-

L'ombre de Trudeau continue de planer sur Mulroney

L'ombre de Trudeau continue de planer sur Brian Mulroney, révèle un sondage effectué récemment par l'Institut Gallup. À la question de savoir lequel des deux avait été le meilleur premier ministre du Canada, 62 pour cent des répondants ont choisi Pierre Trudeau de préférence à Brian Mulroney. Vingt-et-un pour cent ont opté pour Mulroney (une augmentation de six pour cent sur 1990), tandis que 11 pour cent affirmaient qu'ils avaient été l'un et l'autre aussi mauvais pour le pays (une baisse de 5 pour cent sur 1990), et que six pour cent ne formulaient aucune opinion.

La popularité de Pierre Trudeau varie selon les diverses régions. Alors que 71 pour cent des résidents des provinces de l'Atlantique pensent qu'il fut un meilleur premier ministre que Mulroney, cette proportion tombe à 69 pour cent en Ontario, à 68 pour cent en Colombie-Britannique et à 57 pour cent dans les provinces des Prairies. Cinquante pour cent des Québécois partagent cet avis, tandis que 31 pour cent disent préférer Mulroney.

SONDAGE GALLUP

Lors d'une allocution qu'il prononçait récemment devant plus de 300 partisans conservateurs au Château-Laurier, le premier ministre a donné à son auditoire une leçon d'histoire où abondaient les critiques dirigées contre Pierre Trudeau et qui visaient à montrer qu'il avait raison et que Trudeau avait eu tort. Trudeau, selon Mulroney, a fait fi de la menace du séparatisme québécois. Pour lui, les accords du lac Meech et de Charlottetown demeurent des accomplissements qui ont renforcé la cause de l'unité canadienne.

Il est intéressant de noter que l'instruction joue un rôle important dans cette question. En effet, alors que 64 pour cent des répondants ayant reçu une instruction secondaire pensent que Pierre Trudeau fut un meilleur premier ministre que Brian Mulroney, cette proportion atteint 69 pour cent parmi les diplômés d'université.



La ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, était venue appuyer Jean Charest, hier, devant l'Empire Club de Toronto.

Charest, le candidat téflon

MARIE-CLAUDE LORTIE
TORONTO

Même s'il est très clair que les agissements et paroles de Kim Campbell ont été scrutés de façon beaucoup plus serrée que ceux de Jean Charest, première place dans la course oblige, c'est aussi grâce à l'adresse politique remarquable du ministre de l'Environnement qu'on a pu assister, de son côté, à une campagne jusqu'à présent sans bavure.

Hier encore à Toronto, Jean Charest a bien démontré à quel point il maîtrise l'art de projeter une assurance solide sans pour autant avoir l'air arrogant, et surtout l'art de ne pas prendre de risque et de s'esquiver des situations potentiellement embarrassantes, en les renversant souvent élégamment à son avantage. Le tout, sans parler de façon vraiment plus précise de ses politiques que sa principale compétitrice et en appuyant lui aussi ses discours sur un concept assez simple. Elle parle de «nouvelle politique», lui de «rendre l'espoir».

Hier, par exemple, tout de suite après avoir prononcé un discours à l'Empire Club de Toronto où environ 600 convives étaient venus l'entendre résumer les grandes lignes de son programme, M. Layton, un candidat néo-démocrate de la région de Toronto, attendait M. Charest.

Il voulait lui demander pourquoi un rapport gouvernemental, peut-être très critique sur les politiques fédérales concernant les changements climatiques, n'avait pas encore été rendu public. Le néo-démocrate avait préparé un communiqué de presse, il avait parlé de son projet de confronter M. Charest à plusieurs journalistes. Son offensive était bien préparée.

L'homme intercepté donc M. Charest après sa rencontre avec les journalistes et se présente: Jack Layton

«Ah, mais vous êtes le fils de Bob», de lancer M. Charest. Bob Layton est le député conservateur de Lachine, qui ap-

puie M. Charest. Du coup le candidat au leadership commençait une série de blagues, enjoignant M. Layton, le fils, à se rallier à son équipe lui aussi. Le fils a eu à peine le temps d'exiger que le ministre présente publiquement le fameux rapport que M. Charest l'avait déjà pris par l'épaule comme un vieux copain, le tout, devant les caméras de télévision et les appareils photographiques, évidemment. Le ministre l'a ensuite quitté en lui lançant à la blague: «Si je t'envoie le rapport, est-ce que tu promets de te rallier à mon équipe?»

Bref, M. Charest s'est sorti admirablement de la situation en évitant une confrontation poétique avec un membre d'un autre parti. Le tout est passé comme du beurre dans la poêle et malgré les questions des journalistes, on n'a jamais rien su au sujet du fameux rapport.

Sur ce terrain, Mme Campbell, celle qui clame le plus fort depuis le début de la campagne qu'il faut cesser de faire de la politique un vaste champ de bataille, a quant à elle perdu beaucoup de points. Pas parce qu'elle a eu des prises de bec carabinées avec des membres d'autres partis mais parce qu'elle a lancé, à la fin d'un débat, qu'il y avait au pays des «ennemis des Canadiens» qui ne partageaient pas avec elle certaines idées sur l'économie. Toutes ses paroles sur la nécessité d'ouverture ont alors perdu instantanément beaucoup de crédibilité.

Pendant ce temps-là, Jean Charest expliquait de son côté calmement qu'il fallait cesser de toujours considérer obligatoirement mauvaises les idées des autres partis, etc...

Hier encore, toujours à la sortie du discours, M. Charest a été interrogé sur les résultats d'un sondage publié le matin dans le Financial Post.

Le sondage, effectué auprès de plus de 400 délégués, indique qu'il pourrait gagner la course lors d'un deuxième tour de scrutin au congrès la semaine prochaine.

Alors que les membres de son équipe, dans les coulisses, cauchemait à quel point ils jubilaient, le candidat s'est montré plus que sobre et prudent.

«Nous allons être très prudents au sujet des sondages parce que les sondages montrent seulement des tendances, pas des résultats. Nous sommes toujours en seconde place dans cette course, nous n'allons pas prendre quoi que ce soit pour acquis», a-t-il déclaré avant d'expliquer comment il savait que le travail ardu d'explication mené sur le terrain auprès des délégués finirait par porter fruit.

Comme d'habitude, M. Charest s'est avancé sur le terrain en combinant confiance et extrême prudence, un terrain où Kim Campbell, en revanche, a perdu beaucoup de points. On se rappelle en effet qu'elle avait causé une commotion en déclarant à la fin de la période de sélection des délégués qu'elle comptait sur une victoire au premier tour et qu'elle avait déjà des idées au sujet de sa date d'arrivée au 24 Sussex, comme si son élection était chose faite.

Autre technique utilisée très souvent par le ministre pour se sortir du pétrin: les réponses style «je n'ai pas lu le document». C'est ainsi qu'il a réussi à ne jamais commenter le fameux article aux citations controversées de Mme Campbell. Hier, c'est aussi de cette façon qu'il a réussi à ne pas s'avancer sur un communiqué de presse émis par un député appuyant Kim Campbell, qui prétend que les politiques de M. Charest coûteront cinq milliards de dollars aux contribuables en quatre ans.

Également, il a admis que c'était probablement le symptôme d'une certaine déconfiture chez ses opposants qu'on en soit rendu à ces tactiques pour déstabiliser l'adversaire. Mais il n'en n'a pas remis. Et il n'a jamais dit quelle serait effectivement la note totale de ses nouvelles politiques.

Autres informations en pages B7 et B8

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Dénatalité et périnatalité sur toile de fond de pauvreté

Des données du recensement de 1991 de Statistique Canada, rendues publiques cette semaine, indiquent que les francophones font moins d'enfants que les anglophones au Québec. Elles montrent aussi, qu'à travers le Canada, on constate chez les deux groupes une importante diminution du nombre des naissances, au cours des dix dernières années.



La semaine dernière, le document de politique périnatale du gouvernement québécois révélait qu'au Québec, en 1991, un bébé sur cinq est né dans la pauvreté, un sur dix dans la misère.

Le problème de la natalité n'est donc pas seulement un problème de quantité, mais aussi, et surtout, un problème de qualité. On naît moins, et on naît moins bien.

Les deux problèmes sont intimement liés. Car, on ne corrigera jamais les déséquilibres de la natalité si on ne modifie pas radicalement les conditions dans lesquelles naissent et se développent les enfants.

Les rapports entre la dénatalité et la pauvreté ont été maintes fois soulignés, au cours des dernières années, tant dans l'étude dirigée par la psychologue Camille Bouchard, sous le titre « Pour un Québec fou de ses enfants », que dans le rapport présenté par le ministre Benoît Bouchard, sur le sort des en-

fants pauvres au Canada. Deux documents publiés en décembre 1991. C'est le même drame que décrivent les chiffres sur la périnatalité, tirés du document « Protéger la naissance, soutenir les parents: un engagement collectif », présenté par le ministre Marc-Yvan Côté, la semaine dernière, à Québec.

L'avenir de toute la société québécoise est tributaire de l'importance qui doit être accordée à la promotion de la santé, de la natalité et du bien-être des familles. C'est un devoir d'État de s'engager à soutenir les familles et les enfants dans leur épanouissement, quel que soit leur milieu de vie.

On aura beau multiplier les études et épulcher les rapports, proposer des solutions, il existe de lourds irritants bien identifiés, qui n'incitent pas les femmes à devenir enceintes. L'absence d'un réseau national de garderies et la monoparentalité féminine, qui augmente et appauvrit, pour ne nommer que ces deux problèmes.

Et s'il est essentiel de protéger les acquis des dernières années, l'ambitieux virage en périnatalité proposé par un groupe de travail et endossé par le ministre nécessitera de sérieux efforts de concertation et de communion des ressources pour favoriser, entre autres, une plus grande équité.

Ce qui plaît dans le projet du ministre, ce sont ses objectifs. Simples et faisables et s'étalant sur neuf ans. Favoriser les naissances de qualité, les encourager en réduisant le taux des naissances prématurées, celui des bébés à petit poids, le nombre

de grossesses chez les adolescentes de 14 à 17 ans et en diminuant les taux d'interventions obstétricales — césariennes et épisiotomies — dans l'ensemble du Québec. Offrir plus de supports de qualité aux femmes enceintes et aux nouveaux parents, articulant ces services autour des CLSC. Valoriser le rôle des parents. Arrimer, enfin, le projet expérimental des sages-femmes. Mener des campagnes de sensibilisation auprès des employeurs sur les besoins des femmes enceintes qui travaillent ou qui allaitent. Améliorer les politiques actuelles de congés parentaux et les services de garde en milieu de travail. Offrir un soutien post-natal.

Par ailleurs, si la politique de périnatalité veut mettre l'accent sur l'encadrement et la qualité de cette étape cruciale de la vie qu'est la naissance, elle devra être assujettie à un suivi rigoureux.

Parce que reconnaître, dans une politique, la valeur sociale du nouveau-né, de la maternité et de la paternité, n'est qu'une étape. Importante certes. Mais qui n'est que le début d'un long voyage jusqu'à la maturité de l'enfant.

Naître, c'est un premier cadeau. Naître en santé, c'en est un second. Mais grandir et se développer dans un environnement sain, c'est le troisième cadeau auquel devraient avoir droit tous les enfants.

Claudette TOUGAS

La tricherie

La pire colère qu'a suscitée le budget du ministre Gérard D. Levesque n'a pas été déclenchée par la surtaxe qui frappe les mieux nantis, mais par la façon dont le fisc viendra chercher cet argent dans nos poches.



Cette surtaxe, 5% des impôts qui dépassent 5 000 \$ et un autre 5% des impôts qui dépassent 10 000 \$, a été annoncée le 20 mai. Mais elle s'applique sur les revenus gagnés depuis le premier janvier. Et pour coiffer le tout, comme on ne commencera à la payer qu'en juillet, on la paiera en double pour rembourser ce qui est dû depuis le début de l'année.

C'est ce principe de rétroactivité qui a fait bondir. Ça ne se fait pas de modifier à posteriori des règles du jeu, que tout le monde a respectées en toute bonne foi. Pourquoi ne pas décréter des hausses d'impôt pour... 1991? Ou pourquoi GM ne réclame-t-elle pas des montants additionnels aux acheteurs de l'an dernier, au nom d'une hausse rétroactive du prix des voitures?

Cette colère ne porte pas sur l'argent. Québec aurait fort bien pu aller chercher les sommes qui lui manquaient sans avoir recours à la rétroactivité, par exemple en décrétant des surtaxes de 10% à partir de juillet. Les 18% de contribuables québécois frappés par cette surtaxe, qui fait vraiment mal quand les revenus dépassent 75 000 \$, auraient payé la même chose.

Mais c'est une question de principe, qui n'a rien de futile. Cette colère face à cette façon de fonctionner tout à fait anormale porte, en fait, sur le mépris des fonctionnaires pour les citoyens et sur le message malsain qu'on envoie: celui que le fisc et l'État peuvent tout se permettre et utiliser des moyens inacceptables, qu'ils sont au-dessus des lois et des conventions qui régissent notre société. Quand on exige un sacrifice des gens, la moindre des choses, c'est de les traiter avec respect.

C'est une grosse gaffe du ministre Levesque, qui alimente la méfiance et le ressentiment des citoyens et qui élargit ainsi le gouffre qui sépare la population du pouvoir, principal facteur de paralysie et d'impuissance de l'État.

Alain DUBUC

L'arbre et la forêt

Autant l'administration du maire Jean Doré est douée pour produire des plans « songés » et des politiques inattaquables, autant elle perd tous ses moyens dès qu'il s'agit de les mettre en vigueur. C'est la première constatation qui s'impose devant la controverse entourant la construction du futur pavillon des HEC, sur un terrain boisé du collège Brébeuf, au pied du mont Royal.



Car, au-delà des mérites mêmes de ce projet, la manière dont celui-ci a été traité à l'hôtel de Ville constitue une contradiction flagrante avec tout ce que l'administration Doré a dit et écrit sur la montagne depuis son accession au pouvoir.

Le futur pavillon des HEC, tel qu'approuvé par les autorités municipales, grugerait le tiers de la mini-forêt du collège Brébeuf. Cette forêt ne fait pas à proprement parler partie du parc du mont Royal. Mais, dès 1987, l'administration Doré l'a incluse dans la « zone patrimoniale » qui englobe la montagne. Les arbres qui poussent dans cette zone sont, en principe, soumis à une protection à toute épreuve. Qui plus est, le plan d'urbanisme du quartier Côte-des-Neiges spécifie que le boisé doit être, non seulement préservé, mais rendu plus accessible au public.

Paradoxalement, les défenseurs du projet des HEC utilisent les difficultés d'accès du boisé pour discréditer sa valeur et minimiser l'impact de la construction. L'argument est le suivant: puisque peu de gens peuvent profiter du terrain, les Montréalais n'ont pas grand chose à perdre. La logique de la « vision » du mont Royal telle que concoctée par l'administration Doré était pourtant à l'opposé: il y a un bois, il faut s'assurer que la population puisse en profiter. De beaux principes que la Ville a, de toute évidence, oubliés: le projet a été entériné sans égard aucun pour le plan d'urbanisme que l'équipe Doré considère comme l'une de ses grandes réalisations...

L'administration du RCM était tout aussi fière de son initiative de « concertation » entre les deux autres villes et les six institutions qui se partagent les flans de la montagne. Il y a quatre ans, une entente était signée entre tout ce beau monde. Fini le chacun pour soi: les projets de développement des universités ou hôpitaux qui empiètent sur la montagne seraient dorénavant soumis à un comité qui verrait à s'assurer d'un développement cohérent.

La réalité, c'est que les HEC ont pu acquérir le terrain de Brébeuf, engager des architectes et obtenir le feu vert de la Ville sans aucune discussion avec quelque comité que ce soit. Que le projet n'a été scruté que d'un strict point de vue architectural. Qu'il a été soumis à la population lors d'une consultation-bidon. Pour la vision d'ensemble, il faudra repasser.

Y a-t-il moyen de construire la future école sans empiéter sur le boisé? Peut-être que oui, peut-être que non. Ce qui est clair, c'est que la Ville n'a même pas cherché à le savoir. Et que derrière « l'arbre » des HEC, on trouve une grosse forêt: celle dans laquelle l'administration Doré s'égare chaque fois qu'elle doit prendre une décision.

Agnès GRUDA



DROITS RÉSERVÉS

Si Québec avait écouté les tribunaux, il aurait évité cinq ans de discorde

MARCEL ADAM

S'adressant, samedi dernier, aux membres d'Alliance Québec réunis en congrès à Sainte-Adèle, l'ex-juge en chef de la Cour supérieure, Jules Deschênes, a commenté certaines dispositions du projet de Loi 86 modifiant la Loi 101.



Supposant que sera adoptée cette loi qui élimine l'interdiction d'utiliser toute autre langue que le français dans l'affichage commercial public, Me

Deschênes rappelle que cette correction insiste pour que le français soit « nettement prédominant ».

Ce qui est exactement ce que recommandait la Cour suprême dans son arrêt judiciaire de 1988. Mais parce qu'il n'a pas été respecté, remarque-t-il, il en est résulté cinq ans de discorde.

« Si cet avis des tribunaux avait été suivi, on aurait évité des débats stériles et acrimonieux. Le gouvernement du Québec décida plutôt de maintenir sa politique linguistique et fit adopter la Loi 178 avec sa clause dérogatoire, dans le but exprès de se soustraire aux décisions judiciaires ».

cord du lac Meech aurait connu un sort différent. »

Plusieurs observateurs partagent cette opinion.

Outre d'avoir peut-être porté un coup mortel à l'accord Meech, en fournissant aux Canadiens hors Québec l'occasion de punir ce gouvernement en rejetant l'entente constitutionnelle à laquelle il paraissait tellement tenir, cette législation a causé un dommage considérable à la réputation du Québec.

D'avantage même que la Loi 101.

Du fait qu'elle était plus insultante, en faisant de l'anglais une langue acceptable en-dehors mais pas montrable au-dehors.

Et plus hypocrite aussi, ayant été adoptée par un gouvernement soi-disant fédéraliste qui prétendait refléter mieux que son prédécesseur péquiste ce Québec d'une générosité exemplaire.

Après lui avoir fait perdre la réputation de tolérance qui le justifiait de donner mauvaise conscience aux Canadiens des autres provinces qui maltraitent leurs minorités françaises, la Loi 178 a valu au Québec une censure des Nations unies qui a gravement terni son image de marque sur la scène internationale.

Parce que la Loi 178 bannisait de l'affichage public toutes les langues excepté le français, dit l'ancien juge, elle disait aux Anglais aussi bien qu'à toutes les communautés de cette province: vous êtes bienvenus, mais votre langue maternelle

ne doit apparaître nulle part en public.

« C'était un coup dévastateur porté à tous ces gens paisibles qui avaient décidé de s'établir au Québec et de s'intégrer à la société québécoise, tout en conservant leurs caractéristiques originales et ainsi contribuer à l'enrichissement de notre société. »

Me Deschênes a aussi commenté brièvement la disposition législative du projet de Loi 86 relatif au statut linguistique des municipalités.

Les municipalités qui fournissent leurs services à des non francophones continueront d'être reconnues par l'Office de la langue française. Il note cependant que la nouvelle disposition maintient l'exigence que ces personnes soient « en majorité ».

« Si je comprends bien la loi, remarque-t-il, il faut que la minorité soit majoritaire pour qu'une municipalité soit reconnue et que la 'minorité' puisse recevoir, de droit, des services dans sa langue: l'exigence paraît tout à fait incongrue. »

Me Deschênes aurait, dit-on, déçu visiblement une partie de son auditoire en osant dire que « la communauté de langue anglaise devra compter sur ses propres forces pour combler les rangs de sa population scolaire ».

Elle ne peut espérer obtenir, selon lui, l'ouverture de ses écoles aux immigrants dans un « avenir prévisible ».

Et de rappeler qu'en accord avec l'opinion de la majorité de

l'opinion franco-québécoise et l'avis du Conseil de la langue française, le gouvernement a exclu cette mesure de son projet de Loi 86.

Si Alliance Québec espérait entendre un autre son de cloche de Me Deschênes à ce chapitre, c'est sans doute qu'elle ignorait ce qu'il avait dit à Québec en décembre 1991.

Devant la commission parlementaire traitant des questions relatives à la souveraineté, le juriste s'était demandé s'il est socialement et politiquement opportun de perpétuer le système scolaire de cette minorité avec des fonds publics.

Disant douter que ce soit le genre d'obligation qu'un Québec indépendant voudrait donner, il avait dit ne pas voir pourquoi le nouvel État souverain voudrait aller plus loin que ce à quoi l'obligerait dans ce domaine-là les ententes internationales.

Plutôt que de perpétuer l'état actuel des choses — qui serait contraire, disait-il, au principe des législations constitutionnelles —, il favoriserait des accords de réciprocité en vertu desquels le Québec traiterait sa minorité anglophone comme le Canada traite ses minorités françaises.

Si Alliance Québec ignore ce propos, elle ignore sans doute aussi que ce sont les députés péquistes Brassard et Blackburn qui ont argumenté contre ce point de vue, et plaidé pour la perpétuation des droits scolaires historiques de la communauté anglophone dans un Québec souverain.

Opinions

Esther Delisle et l'abbé Lionel Groulx: une recherche incomplète et partielle

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

L'auteur est étudiant de maîtrise en Science politique.

Après la parution de son livre, *Le Traître et le Juif*, version abrégée de sa thèse de doctorat, Esther Delisle dut être surprise de voir son ouvrage susciter un si grand nombre de commentaires superficiels.

En effet, peu de commentateurs se sont attardés véritablement au fond de son travail. On s'est plutôt perdu dans des dédales de considérations, souvent extérieures à l'ouvrage, presque toujours superficielles et émotives. De Mordecai Richler, qui utilise à ses fins la recherche de Delisle, à Jean Éthier-Blais, qui voit en Delisle une «ennemie du Québec», presque tout y a passé.

La lecture de l'ouvrage est laborieuse. Le texte est surchargé de citations. Les redites sont courantes. Le lecteur attentif notera que plusieurs citations sont sans références ou que les références sont erronées. Dans *La Presse* du 18 février 1993, Lysiane Gagnon écrit «qu'une fois surmontées les difficultés de lecture, on arrive à l'essentiel». Mais justement, sur l'essentiel, elle ne dit pas grand chose: que Groulx ait été antisémite, d'autres l'avaient écrit avant Esther Delisle. Dans *Le Devoir* du 16 mars 1993, toujours sans mot dire sur le travail lui-même, Pasquale Turbide élève Delisle au rang des intellectuels incompris et brimés. Le quotidien *The Gazette* y est aussi allé d'articles sur le même ton, sans analyser le fond du travail. De fil en aiguille, pas étonnant que l'on finisse par trouver l'ouvrage à la troisième place du palmarès des ventes d'un libraire. Vraiment, c'en est trop. Cet ouvrage fait suffisamment parler de lui pour qu'on prenne le temps d'observer avec un peu plus de rigueur son contenu.

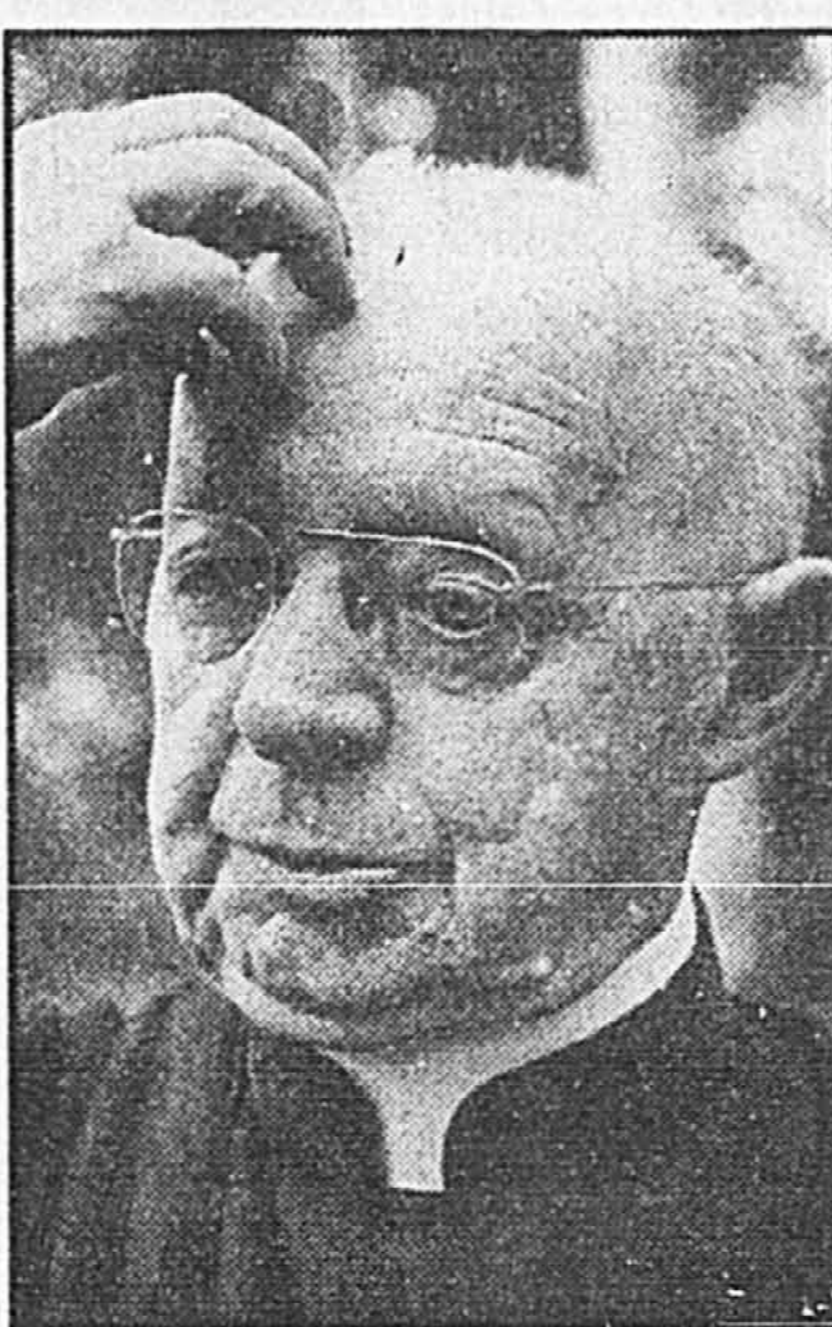
Delisle traite principalement de l'antisémitisme et du nationalisme de Lionel Groulx (1878-1967), à partir — dit l'auteur — d'une analyse de contenu de ses «œuvres publiées ou inédites de 1929 à 1939». Pourtant, malgré cette définition claire de la période étudiée, on s'aperçoit que Delisle a privilégié l'édition de 1919 de *La naissance d'une race* pour son travail, édition qui diffère de celle de 1930 et de celle de 1938. Se greffe à l'analyse des œuvres publiées de Groulx, pour la même période, celle des *Jeune-Canada*, mouvement de jeunes contestataires nationalistes fondé par André Laurendeau, de la revue *L'Action Nationale* et du quotidien *Le Devoir*. Le sous-titre de l'ouvrage, en ne mentionnant que Groulx et *Le Devoir*, ne rend pas justice au contenu; en ne s'attardant toujours ou presque qu'à Groulx dans leurs commentaires, les médias ne rendent pas justice à l'ouvrage.

Le travail de Delisle tend à montrer que Groulx éprouvait un attrait bien plus fort envers le fascisme et l'antisémitisme que ne le supposait jusqu'ici la littérature historique à son sujet. Le prolifique historien rêve d'une société canadienne-française modelée selon son idéal mystique de la Nou-

velle-France, une société aux origines biologiques pures, sans tares génétiques, à laquelle ne s'est mêlée aucune autre race. La vertu se trouve dans le rejet de l'héritage de la Révolution française et dans une quasi divinisation de l'Ancien régime. Le Canadien-français doit s'éloigner du libéralisme et de la démocratie, chantres de la dépravation sociale. Pour son œuvre d'éducation nationale, Groulx prend exemple sur les dictateurs européens Dolfuss, Mussolini et Salazar. Delisle ajoute même Hitler, ce qui semble bien moins facile à prouver. Pour Delisle, les *Jeune-Canada*, *L'Action Nationale* et *Le Devoir* sont en quelque sorte les séides de la pensée de Groulx, qui font écho à la cosmogonie raciale de l'historien en soutenant.

Sur le plan historique, Delisle ne démontre pas une connaissance solide de la période étudiée. Loin de là. Elle cite par exemple comme un texte des *Jeune-Canada* un article de Dostaler O'Leary, datant de 1938, sans apporter de preuves aux historiens qu'O'Leary ne se fit pas effectivement expulser ce mouvement en 1937. L'absence d'une mise en contexte historique constitue d'ailleurs une lacune de toute première importance dans cet ouvrage. Le lecteur est plongé au cœur d'une recherche menée sous cloche de verre. Entre Groulx, *Le Devoir*, *L'Action Nationale*, et les *Jeune-Canada*, tout est en effet observé en vase-clos. Delisle nous plonge ainsi dans une lecture qui fait du présent le terme de l'aune à quoi est mesuré le passé. Si Groulx était aussi fascinant et antisémite que le signifie *Le Traître et le Juif*, il faudrait au moins tenter d'expliquer pourquoi il n'écrivait pas dans les organes d'extrême-droite déclarés. Le prêtre-historien aurait pu le faire sous le couvert d'un pseudonyme, exactement comme il le faisait couramment dans *L'Action Nationale*. Qu'est-ce qui explique que Groulx était absent des journaux fascistes *Le Patriote*, *Le Combat national*, *L'Illustration*, *Le restaurateur*, *L'Illustration nouvelle*? Pourquoi ne s'engageait-il pas auprès des Gabriel Lambert, des Joseph Ménard, des Adrien Arcand et de son parti fasciste, le Parti national social chrétien? Ce sont là des questions auxquelles un ouvrage qui traite de l'extrême-droite et de l'antisémitisme des années 1930 au Québec devrait chercher à répondre. Ce n'est pas tout d'affirmer que Groulx et les siens étaient fascinés et antisémites, encore faut-il démontrer dans quelle mesure et comment. Cela ne signifie pas minimiser le caractère pernicieux de l'antisémitisme serein et diffus de Groulx, mais bien d'appeler un chat un chat.

Esther Delisle relève les pires morceaux d'antisémitisme d'un ouvrage à vous faire dresser les cheveux sur la tête: *La réponse de la race*. Publié, en 1936, sous le pseudonyme de Lambert Closse, cet ouvrage comporte une préface d'Arthur Laurendeau, à l'époque directeur de *L'Action Nationale*. Il est assorti d'un collage de plusieurs extraits de textes de nationalistes canadiens-français de l'époque, dont ceux de Groulx. Delisle soupçonne fortement le prêtre-historien d'en être l'auteur



Lionel Groulx

bien qu'elle ne puisse le prouver pour le moment. Tout au long du livre, elle laisse malgré tout sous-entendre une identité à ce «mystérieux Lambert Closse»: ainsi insinue-t-elle, au cœur même de son ouvrage, que Lambert Closse est «probablement un historien», elle ne se gêne pas non plus pour le baptiser «Lionel-Lambert Closse». Si Delisle avait consulté les fonds d'archives Lionel-Groulx, elle aurait constaté très rapidement que Lambert Closse est en fait un obscur petit vicair de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, à Montréal: l'abbé J.-Henri Guay (1904-1959). L'abbé Guay a écrit deux lettres à Groulx pour recevoir l'autorisation de lui dédicacer *La réponse de la race*. Groulx ne s'est même pas donné la peine de lui répondre, ce qui semble être contraire à son usage. Qui ne dit mot consent? Peut-être. Il faudrait fouiller davantage. Delisle pouvait très bien limiter sa recherche aux livres, journaux, revues ou autres écrits publics, mais elle n'avait pas à limiter sa connaissance à son corpus d'étude: une consultation du fonds d'archives Lionel-Groulx s'imposait, surtout pour un thèse de doctorat.

Autre point à observer: l'auteur cite maintes fois André Laurendeau, fondateur et président des *Jeune-Canada*. Ses propos au sujet de *Jeune-Canada* sont nettement dans le ton de ceux de l'abbé Groulx. À défaut de véritables explications, Delisle le montre à force de citations. Jusqu'en 1935, Laurendeau eut effectivement des penchants antisémites et fascistes. Il l'avoua d'ailleurs par la suite et s'en excusa publiquement à plusieurs reprises. Des changements dans la pensée de *Jeune-Canada* se produisent à la suite d'un voyage d'étude en Europe, entre 1935 et 1937, soit durant la période soi-disant étudiée par Esther Delisle. Après avoir côtoyé Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, Nicolas Berdiaeff, Jean Guéhenno et d'autres penseurs de la gauche catholique française, après avoir entendu le socialiste Léon Blum, le communiste Marcel Cachin ainsi que les écrivains André Gide et André Malraux, après avoir lu notam-

ment Marx et Engels, Laurendeau change. Il écrit à ses parents qu'il est désormais un socialiste autant qu'un nationaliste. Son nouveau point de vue politique l'amène même à mettre son père, Arthur Laurendeau, en garde contre le côté antisémite et fascinant de Groulx. Il écrit aussi des textes dont les tendances de gauche dérangent les idées en place. Dans *L'Action Nationale* de janvier 1937, contre tout ce qui s'écrit ici à l'époque ou presque, il exprime son opposition vis-à-vis les francistes dans la guerre civile espagnole. Horton, Anciau et Monière ont tous montré ce changement survenu chez Laurendeau. Delisle, bien que sa recherche traite directement des *Jeune-Canada* et touche ainsi de plein fouet André Laurendeau, ne fait pas la moindre allusion à ces éléments. Il est pour le moins troublant de la voir citer essentiellement le Laurendeau de 1932-1935. Peut-on ainsi oublier de cerner complètement le profil du leader des *Jeune-Canada*? Peut-on négliger de décrire le mieux possible la pensée de celui qui devient directeur de *L'Action Nationale* en 1937, sachant bien que c'est ce même homme qui deviendra plus tard l'éditorialiste vedette du *Devoir*? Poser ces questions, c'est déjà y répondre.

En-dehors de quelques brouilleries, une seule citation du Laurendeau post 1935 sert vraiment des visées de l'auteur. Elle est tirée de *L'Action Nationale*, de mars 1939. Quand on vérifie la citation en question, on se rend compte que Laurendeau fait alors le résumé d'un livre. Non seulement s'agit-il ici d'un exemple patent d'une citation prise hors-contexte, mais encore faut-il ajouter que si Delisle avait choisi de nous citer le paragraphe suivant, son interprétation aurait été contraire, de pied en cap. D'ailleurs, pourquoi ne pas citer Laurendeau dans *L'Action Nationale* de janvier 1938?: «... je tentais, en novembre dernier, de mettre ces milieux (nationalistes) en garde contre une complicité sourde et tenace en faveur de tout ce qui vient de la droite ou de l'extrême-droite européenne.» Le portrait d'André Laurendeau, et par ricochet celui des *Jeune-Canada*, que trace cet ouvrage est plus que partiel: il est partiel.

Bien que Delisle s'interdise de transposer son étude d'une période précise de l'histoire dans le temps présent, la lecture du premier chapitre, avec ses continues allusions à notre temps actuel, laisse bien perplexe. Elle y établit une filiation quasi directe entre la pensée des nationalistes canadiens-français des années 1930 et celle des nationalistes québécois d'aujourd'hui. Entre ce qu'elle avance et ce que le cadre de sa recherche lui permet d'affirmer, il y a un hiatus important. Pour sûr, poser la question des liens entre le nationalisme québécois actuel et le nationalisme des années 1930 constitue une bien intéressante question de recherche. Mais, méthodologiquement, le travail de Delisle ne peut prétendre y répondre: en aucun cas *Le Traître et le Juif* n'est le fruit d'une recherche comparative entre deux périodes historiques. L'étude se veut strictement circonscrite aux années 1930. (...)



Lysiane Gagnon

Deux poids, deux mesures?

Les médias ont-ils été injustes envers Kim Campbell?

Adultée en février, conspuée en avril, la princesse blonde qui allait révolutionner la politique canadienne a été, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, brutalement éjectée de son piédestal.

Il ne se passe plus de jour, maintenant, où la presse (celle du Canada anglais en particulier) n'a pas quelque anecdote défavorable à rapporter à son sujet.

Hier, c'était une autre gaffe de ses organisateurs, qui ont retenu les passagers d'un vol d'Air Canada pour faire sortir Madame en premier.

Avant-hier, c'était la publication d'un recueil de ses «citations», hors-contexte évidemment, présentées de manière à projeter l'image de la politicienne élitiste et arrogante.

Le magazine MacLean's publie un long reportage sur sa vie et sa carrière. Le titre: «The Burning Ambition Of Kim Campbell», l'ambition dévorante de Kim Campbell.

Et Jean Charest, lui, il n'en a pas, d'ambition?

À l'âge où d'autres veulent changer le monde, M. Charest militait chez les conservateurs! Il est prêt à priver trois petits enfants de la présence de leur père pendant des années. (Un premier ministre ne voit pas ses enfants.) Ça ne s'appelle pas de «l'ambition dévorante», ça?

Et Mulroney? Et Chrétien? Ne brûlaient-ils pas d'ambition au point de poignarder leurs rivaux? (Parlez-en à Joe Clark et à John Turner.)

Mais l'ambition chez une femme... ô le vilain défaut!

La corrida est bien engagée. On découvre avec horreur que Mme Campbell s'associe aux politiques abhorrées de l'impopulaire Brian Mulroney... C'est pourtant aussi le cas de Jean Charest, mais ce dernier, comme par miracle, échappe au tir.

On découvre avec horreur que Mme Campbell est une femme de droite. Elle l'était pourtant il y a trois mois, au moment de la campbellmanie. Le contraire serait d'ailleurs fort étonnant; si Mme Campbell était de gauche, elle ne serait pas au PC!

Et Jean Charest, lui, n'est-il pas dans la même ligne idéologique? Oui, mais chez un homme, ça va. Les femmes, c'est bien connu, doivent au contraire incarner la compassion et la charité, et s'intéresser aux faibles et aux démunis plutôt qu'à la façon de réduire le déficit. Bref, comme on le disait à propos de Margaret Thatcher, une femme de droite n'est pas une «vraie femme».

Trop féministe aux yeux des conservateurs, qui lui reprochent ses deux divorces, pas assez féministe aux yeux des militantes radicales qui lui reprochent sa modération, Kim Campbell est évaluée non pas en tant qu'individu, mais en fonction d'images féminines stéréotypées — celle de la mère de famille traditionnelle, celle de la parfaite petite féministe. Quelle femme pourrait répondre à autant d'attentes contradictoires?

C'est un problème qu'aucun candidat masculin n'a à affronter, car on ne s'attend jamais à ce qu'un homme représente l'ensemble des hommes, ni l'essence masculine, ni une quelconque orthodoxie «masculiniste». On le juge en tant qu'individu, point à la ligne.

Bien sûr, Mme Campbell a fait des gaffes. Le malheureux lapsus qui lui a fait décrire les adversaires des politiques conservatrices comme les «ennemis» du Canada n'a pas été inventé, ni même grossi par les médias. Sa valse-hésitation sur le régime d'assurance-santé a de quoi inquiéter. (Mais Jean Charest a dit à peu près la même chose et on n'en a pas fait un plat.)

Sa campagne a été somme toute assez décevante, compte tenu surtout des attentes initiales — qui étaient, faut-il dire, absolument démesurées. M. Charest est meilleur communicateur, soit. Mais il a eu la partie facile. Les moindres errements du passé de Mme Campbell ont été déterrés, mais la magistrature sur le jugement de Jean Charest (il avait tenté de faire pression sur un juge) a à peine été évoquée durant la campagne.

Dans le journalisme infantile de brûler ce qu'ils avaient adoré, les médias ont exploité les failles les plus mineures de Mme Campbell. Ainsi cette remarque, lancée au cours d'un long entretien avec le journaliste Peter C. Newman, sur ceux qui, les deux pieds sur la bavette du poêle, critiquent les politiciens sans jamais s'impliquer eux-mêmes en politique. C'était une remarque parfaitement sensée, que la rumeur publique a déformée à tel point que les électeurs croient maintenant que Mme Campbell méprise les gens qui ne sont pas membres de partis politiques!

Idem pour cette allusion aux «démons de la papauté». N'importe qui pouvait pourtant comprendre, à la simple lecture du texte, que Mme Campbell parodiait les préjugés courants dans la bourgeoisie protestante des années 50.

Ce n'est pas la première fois que des politiciens reçoivent ce genre de traitement. Robert Mason Lee, de la chaîne Southam, rappelait hier que la fameuse phrase tant reprochée à Pierre Trudeau par les fermiers de l'Ouest — «Pourquoi devrai-je vendre votre blé?» — n'était en réalité que la première phrase d'un discours où M. Trudeau expliquait pourquoi, justement, il appartenait au gouvernement canadien de protéger le marché du blé de l'Ouest!

M. Trudeau a pu se sortir du pétrin où l'a plongé à maintes reprises ce genre de manipulation parce qu'il était déjà bien en selle, mais cela peut être fatal à un candidat peu connu... à plus forte raison si c'est une candidate.

Les médias en effet jouent un rôle crucial dans les campagnes au leadership, surtout dans celle-ci, parce que ses protagonistes sont très peu connus du grand public. Les médias influencent les sondages, qui à leur tour influencent les délégués.

Maintenant que M. Charest semble avoir des chances de l'emporter, les médias se font un peu plus inquisiteurs à son endroit. On vient d'apprendre, par exemple, que son organisateur-en-chef a reçu de farfelus contrats du ministère de l'Environnement.

Mais encore samedi dernier, au moment où Mme Campbell se débattait dans toutes sortes de controverses futiles dont quelques-unes avaient été fabriquées de toutes pièces, les journaux étalaient la photo idyllique de Jean Charest faisant la lecture à des enfants.

La survie de la famille: un enjeu de notre temps

MICHELLE TISSEYRE

L'auteure est candidate libérale dans le comté de Laurier.

Les changements profonds causés par l'arrivée des femmes sur le marché du travail ont modifié la cellule familiale. Depuis dix ans, la mondialisation des marchés causée par la révolution dans les communications, avec toutes les conséquences qu'elle entraîne pour la sécurité de l'emploi, a intensifié les pressions de toutes sortes sur l'élément de base de la société, le milieu formateur et nourricier des générations futures, qu'est la famille.

Sans compter toutes les femmes qui choisissent de travailler à l'extérieur du foyer, les énormes pressions économiques et fiscales, ainsi que le taux élevé de divorce, font en sorte qu'aujourd'hui la majorité des mères de jeunes enfants sont obligées de contribuer au revenu familial en travaillant à l'extérieur.

Si le développement durable s'est imposé comme l'unique solution au défi environnemental, la fragmentation de la société exigera un changement d'approche tout aussi fondamental de la part des gouvernements, des entreprises, et des individus. L'un des principaux enjeux de notre temps est de trouver les moyens d'assurer la survie d'une entité familiale capable de fournir à ses enfants un milieu vital sain, stable, protecteur et nourricier dans tous les sens du terme.

La nécessité de protéger l'intégrité de la famille et de favoriser son épanouissement est universellement reconnue. Par exemple, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, ratifié par le Canada en 1976, affirme qu'«une protection et une assistance aussi larges que possible doivent être accordées à la famille, qui est l'élément naturel et fondamental de la société, particulièrement pour sa formation et aussi longtemps qu'elle a la responsabilité de l'entretien et de l'éducation d'enfants à charge». Par ailleurs, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, également ratifié par le Canada, affirme que «la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.»

Dans le contexte actuel d'appauvrissement et de désintégration sociale (le pays compte plus d'un million deux cent mille enfants vivant en-dessous du seuil de la pauvreté), le Canada ne peut plus se permettre de considérer les normes internationales minimales établies par les Nations Unies (y compris celles qui sont énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant, en vigueur au Canada depuis décembre 1991) comme quelque chose qui ne concerne que les autres pays, présumément délinquants.

En 1991, la famille canadienne moyenne s'était déjà appauvrie de 1,913 \$ (après impôt et calculé en dollars constants) par rapport à 1980, et c'est la classe moyenne qui était la plus durement frappée.

Deux ans de récession (dépression?) plus tard, on sait que la situation s'est considérablement aggravée. (...)

Nous sommes à l'aube du prochain siècle. Nous savons déjà que, pour assurer la survie des générations futures d'humains sur la planète Terre, il va falloir repenser radicalement la façon d'opérer des gouvernements, des entreprises et des individus à l'égard de l'environnement. De la même façon, les gouvernements, les entreprises, les écoles et les parents devront se faire à l'idée que, pour garantir une qualité de vie acceptable à nos enfants, il faudra également se livrer à une réévaluation fondamentale des politiques et des décisions par rapport aux impacts qu'elles auront sur les familles. Le principe de l'évaluation préalable fait déjà partie des processus décisionnels tant des gouvernements que des entreprises dans le domaine environnemental. Il convient dorénavant de l'appliquer à la planification des priorités et des politiques des gouvernements en fonction des besoins des familles: familles où les deux parents travaillent, familles où un conjoint reste au foyer pour élever les enfants, familles monoparentales à chef féminin, à chef masculin, familles étendues ou comprenant plus de deux générations.

Garantir à la famille un milieu vital sain devra présupposer de la part des gouvernements une approche véritablement «écologique», non plus seulement dans le seul domaine de l'environnement physique, mais en ce qui a trait à leurs politiques dans tous les au-

tres domaines: soins de santé, éducation, formation et recyclage de la main-d'œuvre, soutien du revenu, aide à l'entreprise, développement régional, commerce interprovincial, accueil et intégration des immigrants, et bien sûr dans le domaine fiscal. (...)

À l'aube du 21e siècle, les deux grands défis auxquels l'humanité est confrontée sont de trouver des moyens de continuer à se développer économiquement tout en préservant l'environnement planétaire pour les générations futures — c'est le développement durable tel que défini dans le Rapport Brundtland — et de réorienter le comportement des gouvernements et des autres intervenants en fonction de la protection et de la survie de la famille. Un changement d'orientation aussi fondamental exigera que la planification des politiques comprenne une évaluation préalable de leurs impacts, non seulement environnementaux et sociaux, comme c'est le cas actuellement, mais spécifiquement de leurs conséquences pour la stabilité et la sécurité de la famille sous toutes ses formes.

Éviter les problèmes en appliquant le principe de l'évaluation préalable des impacts sur la famille; corriger les inéquités existantes du système actuel; créer un environnement propice au plein épanouissement de la famille: voilà les défis qui attendent les gouvernements, en collaboration avec les entreprises, les institutions et les parents. Pour les relever, il va falloir rien de moins que changer la culture politique et économique de notre pays.

CAMBODGE: le gouvernement conteste la régularité des élections



Fin de non-recevoir de l'ONU aux protestations du régime cambodgien

d'après AFP
PHNOM PENH

■ L'ONU a opposé hier une fin de non-recevoir aux contestations sur les élections au Cambodge faites par le régime pro-vietnamien de Phnom Penh qui a menacé de rejeter les résultats du scrutin.

Le responsable de la composante électorale de l'Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC) a reconnu que des irrégularités s'étaient produites pendant les opérations de vote de la semaine dernière dont le dépouillement apparait de plus en plus favorable au principal parti d'opposition.

Mais, a déclaré M. Reginald Austin aux journalistes, «il n'a pu être établi aucun cas de fraude, de mensonge qu'il n'a pu être établi que l'ampleur des problèmes puisse avoir un effet quelconque sur les résultats».

L'APRONUC a distribué à la presse un dossier exhaustif sur les enquêtes effectuées par suite des protestations élevées par le parti du gouvernement, le Parti du peuple cambodgien (PPC).

Ce dernier, contestant les résultats annoncés pour Phnom Penh et quatre provinces cambodgiennes, a menacé de ne pas reconnaître la validité des résultats qui y ont été enregistrés.

Le ministre des Affaires étrangères de Phnom Penh, M. Hor Namhong, a aussitôt rejeté les conclusions de M. Austin, ajoutant: «Il y a des preuves suffisantes et flagrantes non seulement d'irrégularités mais bien de fraudes.»

Interrogé sur le point de savoir si l'ensemble du processus électoral (le premier à se dérouler librement depuis des décennies) était ainsi remis en cause, M. Hor Namhong s'est montré prudent.

«Jusqu'ici, je ne pense pas», a-t-il dit.

Les derniers résultats partiels connus accordaient 45,7 p. cent des voix au FUNCINPEC, 38,1 p.

cent au PPC et 3,7 p. cent au Parti démocratique libéral bouddhiste de Son Sann. Les projections réalisées donnent 57 sièges sur les 120 de l'Assemblée constituante au FUNCINPEC, 52 au PPC et 10 au PDLB.

Alors que l'APRONUC et le PPC sont ainsi engagés dans un bras-armé, une solution de compromis pourrait se dessiner avec la formation d'un gouvernement de transition dans lequel le prince Sihanouk occuperait le poste de premier ministre.

De hauts responsables du gouvernement de Phnom Penh et du FUNCINPEC ont indiqué que cette éventualité était envisagée.

Un porte-parole du gouvernement, M. Khieu Kanharith, a indiqué que, dans un tel schéma, deux postes de vice-premier ministre seraient également attribués, l'un au FUNCINPEC et l'autre au PPC.

Du côté du FUNCINPEC, le prince Norodom Sirivuth, demi-frère du prince Sihanouk, s'est refusé à aborder la question de la désignation éventuelle de vice-premiers ministres.

Auparavant, le prince Sirivuth avait, au cours d'une conférence de presse, accusé le gouvernement de Phnom Penh, qui contrôle l'armée et la police, de se livrer à un «chantage» vis-à-vis de la communauté internationale en menaçant de ne pas accepter les résultats des élections.

Mais le responsable du FUNCINPEC avait aussi observé qu'en cas de victoire, son parti se montrerait «flexible» pour la formation d'un nouveau gouvernement, suggérant ainsi qu'il pourrait y accepter l'inclusion de représentants de l'équipe actuellement au pouvoir.

Le PPC a retiré ses observateurs d'au moins trois provinces et l'ONU lui a demandé de reconsidérer ce retrait, a indiqué le porte-parole de l'APRONUC, Eric Falt. Des représentants de tous les partis assistent au dépouillement pour assurer sa régularité.

La révolution démocratique continue en Haïti

Un ouvrage de référence essentiel de Paul Dejean

JOONEED KHAN

■ À mesure que se prolonge, et se complique, la crise en Haïti, les putschistes s'exposent à des mesures punitives ciblées de la part des grands partenaires du pays, et le camp du président légitime Jean-Bertrand Aristide enrichit le corpus de textes articulant le discours et la pratique de la révolution démocratique haïtienne.

Textes accablants pour les putschistes, depuis le dernier roman de Gary Victor jusqu'aux nombreux rapports d'organismes de droits de la personne, et qui exercent des pressions cumulatives sur les grandes puissances, l'ONU et l'OEA, pour qu'elles se décident à concrétiser leur menace d'étendre l'embargo au pétrole et aux liaisons aériennes, d'universaliser les sanctions par le biais du Conseil de sécurité, de geler les avoirs des putschistes, et de refuser tout visa à eux et à leurs familles.

Surtout maintenant que l'émissaire conjoint de l'ONU et de l'OEA, Dante Caputo, a achevé sur un constat d'échec son ultime tentative de médiation auprès du général Raoul Cédras, commandant en chef des Forces armées d'Haïti et leader du putsch du 30 septembre 1991.

«Les textes des résolutions de l'ONU et de l'OEA sont là. Ils servent de base à un règlement, au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti. Depuis 20 mois, il y a vacance totale de la légalité. Le dernier rapport de la mission civile ONU-OEA est dramatique: enlèvements, assassinats, exactions et répression continuent. Mais les militaires refusent de regagner leurs casernes et le régime de facto refuse d'admettre qu'il n'est qu'une doublure pour les putschistes. C'est aux grandes puissances d'agir. Nous refusons de spéculer. Attendons voir», a dit hier en substance le sénateur Wesner Emmanuel, de la Commission présidentielle, dans un entretien téléphonique avec *La Presse* depuis Port-au-Prince.

Dernière pierre ajoutée à l'édifice, *Haïti: alerte, on tue!*, un ouvrage de 300 pages paru aux Éditions du CIDIHCA, à Montréal, où l'auteur, Paul Dejean, allie son indomptable passion pour Haïti et son peuple, à une impressionnante rigueur d'archiviste, et produit un incontournable ouvrage de référence, où sont réunis les textes essentiels permettant de suivre les démarches du camp démocratique depuis le coup d'État.

Correspondances, lettres ouvertes, déclarations, témoignages et réflexions y sont réunis, portant sur la politique, l'Église, la diplomatie, les médias, et la répression, présentés et liés entre eux avec le redoutable souffle du combattant sur le terrain.

«Je ne suis pas au gouvernement. Je peux donc dire les choses comme elles sont. Voilà aussi pourquoi je tiens à ma liberté», a dit Paul Dejean lors d'un entretien avec *La Presse*, la semaine dernière, dans les locaux du CIDIHCA.

Réagissant à une remarque sur l'absence d'ouvrages en faveur du putsch malgré la pré-



Paul Dejean, l'auteur de *Haïti: alerte, on tue!*.

sence d'un certain nombre d'intellectuels dans les rangs putschistes, Paul Dejean, yeux de braise et barbe luxuriante d'ascète hindou, a d'ailleurs lancé un pavé dans la mare en disant: «Les intellectuels putschistes, vous savez, ils n'ont pas d'envergure, mais il y a un livre, *Repenser Haïti*, que je rangerais dans leur camp. Je pense qu'il y a une coquille et qu'il faut plutôt lire *Repenser Haïti*, avec en sous-titre *des blessures infligées par les deux auteurs*.»

Ceux-ci, Claude Moïse, historien, et Émile Ollivier, romancier, qui ont condamné le coup d'État tout en exprimant des réserves à l'endroit du populisme du père Aristide ancré dans une version toute haïtienne de la théologie de libération, disent avoir écrit ce livre, publié lui aussi chez CIDIHCA, «dans l'urgence» suivant le putsch, pour «revoir les problèmes de notre pays... devant l'effondrement des modèles» et «l'état de confusion généralisée».

«On peut bien faire de l'impressionnisme, mais il y a un minimum de rigueur scientifique à respecter», dit Dejean.

Commentant le sous-titre, «Grandeur et misères d'un mouvement démocratique», il affirme: «Comment peut-on dire que Duvalier fut librement élu en 1957, et comment peut-on mettre sur le même pied des groupuscules d'intellectuels démocrates sous Lescot et Magloire, et le grand mouvement de masse qui déferle sur Haïti depuis la fuite des Duvalier en février 1986?»

Avant d'accuser les auteurs de «flouer délibérément le débat pour sauver leur ami Cary Hector», politologue en congé de l'UQAM qui agit comme chef de cabinet du «premier ministre» de facto Marc Bazin, nommé par les putschistes il y a un an.

Bien connu des Montréalais car il co-dirigea ici de 1971 à 1986 le Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens, avant d'aller fonder dès 1986 en Haïti le Centre Karl-Lévéque pour promouvoir l'alphabétisation, les droits humains et la réintégration sociale des réfugiés, Paul Dejean voit l'élection de Bill Clinton comme «une occasion extraordinaire pour l'avancement des Noirs».

Notant qu'il s'est fait élire grâce à l'appui des Noirs et qu'il en aura encore besoin en 1996, Dejean souligne que Clinton «veut stopper le flot des *boat people* en restaurant la démocratie en Haïti» et qu'il admet qu'il y a aussi des réfugiés politiques». Surtout, il voit «un virage radical» avec la récente décision de Clinton de reconnaître le gouvernement MPLA en Angola.

Mais la percée n'est pas pour demain. Le plaidoyer soumis le 26 mai au Conseil permanent de l'OEA à Washington par l'ambassadeur Jean Casimir réitère la position du gouvernement légitime: pas question que Cédras cohabite avec la force multinationale que l'ONU veut déployer en Haïti, qu'il «choisisse les membres de la nouvelle force de police», ou qu'il ait «un droit de veto sur le choix du premier ministre et du gouvernement constitutionnel qu'il a lui-même envoyé en exil».

Les putschistes exigent encore beaucoup! Mais Casimir affirme que ce ne sont que «des nazis mal déguisés» qui ont transformé Haïti en «un ghetto où des *dealers* de drogue, gangs d'assassins, contrebandiers et pilliers (font) la loi». Et il rappelle qu'en vertu de la Constitution, «la Souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens exerçant directement leurs prérogatives par l'élection du président, du pouvoir législatif et des autres corps prévus».

Quant au sénateur Wesner Emmanuel, il souligne que les putschistes se sont donné une marge tactique avec les élections bidon du 18 janvier, car «ils se sont fabriqués une majorité» au Sénat et à la Chambre. Mais il est formel: l'amnistie que veulent Cédras et ses amis, ils ne l'auront pas car la Constitution exclut de toute amnistie les actes criminels, et un amendement constitutionnel ne peut bénéficier à ses auteurs.

«D'ailleurs, dit-il, tout cadre de règlement devra exclure les élus bidon du 18 janvier».

Ainsi, la crise haïtienne pourrait et le camp légitimiste ne mise pas sur un déblocage rapide. Il mise cependant sur l'isolement croissant des putschistes, sur un rapport de forces favorable grâce à l'élection de Clinton à la Maison-Blanche, et surtout sur le fait que, malgré l'exil d'Aristide et la répression toujours féroce, la Révolution démocratique elle, tel un immense fleuve souterrain, continue tranquillement de pétrir l'humble société.

Cinglante défaite du président du Burundi

d'après Reuters
BURUMBURA

■ Melchior Ndadaye a infligé une défaite sévère et inattendue à Jean-Pierre Buyoya, le président porté à la tête du Burundi par un coup d'État militaire en 1987, à l'issue des premières élections libres du pays.

Des résultats partiels officiels créditent le banquier de 40 ans, membre de l'ethnie hutue, de 60 p. cent des voix, renversant toutes les prévisions.

Ces élections mettent fin à des siècles de domination exercée par l'ethnie tutsie — minoritaire — sur celle des Hutus, domination qui s'était poursuivie après l'accession à l'indépendance de l'ancienne colonie belge en 1962.

Des centaines de milliers de Hutus ont été massacrés lors de soulèvements étouffés par le pouvoir tutsi au cours des 30 dernières années.

Pour la seule année 1988, 5000 personnes avaient péri lors d'affrontements interethniques.

Melchior Ndadaye a déclaré que ses premières préoccupations en tant que président seraient de «rassurer le pays et de calmer les perdants». Il a ajouté qu'il exhorterait aussi ses partisans «à ne pas être arrogants».

Les élections présidentielles seront suivies, le 29 juin, par des élections législatives que doivent remporter Melchior Ndadaye et ses partisans pour assurer leur contrôle sur le petit État d'Afrique centrale.

Mais les observateurs estiment que la campagne pourrait être très tendue d'ici là, si les partisans de l'Union pour le progrès national (Uprona, Tutsi) du président sortant tentaient de tout mettre en oeuvre pour conserver leur pouvoir.

«Le gouvernement est dans un état de choc. Les Tutsis sont bouleversés. Ils ne s'attendaient pas à ce qui s'est produit», a résumé un observateur étranger venu contrôler le bon déroulement du scrutin.

Des partisans dépités de l'Uprona se sont rassemblés hier devant le quartier général de leur parti. Mais aucune manifestation de violence n'est venue troubler le calme de la capitale, Bujumbura.

D'autres exprimaient la colère inspirée par le rejet de la politique de réconciliation nationale menée par leur leader, Jean-Pierre Buyoya.

«Ça n'a pas fonctionné. Le gouvernement a préché, mais certains ont préféré le fanatisme», regretta ainsi un partisan du président battu.

Jean-Pierre Buyoya, un ancien officier de l'armée burundaise, s'était efforcé de réconcilier Hutus et Tutsis. Il avait également engagé le Burundi sur la voie de la démocratisation.

Plus de deux millions d'électeurs ont pris part au scrutin. Aucune fraude n'a été signalée et les observateurs étrangers ont déclaré que ces élections avaient été les plus libres et les plus honnêtes contrôlées en Afrique au cours de ces dernières années.

DES PRODUITS SHARP

Pour faire
un caméscope
supérieur,
il ne faut
surtout
pas de viseur.

SHARP
VIEWCAM
UNE VÉRITABLE INNOVATION

Jamais un caméscope ne vous a apporté autant de souplesse pour donner libre cours à votre créativité que le Viewcam de Sharp. Pas étonnant, puisqu'il est unique en son genre. ▽

Pourquoi? Parce que Sharp a éliminé le traditionnel viseur et l'a remplacé par un écran couleur de 4 po à ACL que vous tenez dans les mains; parce qu'une articulation pivotent sur un angle de 270° vous permet d'orienter librement l'écran pour placer le caméscope

dans la position de confort optimal. ▽ Vous vous sentez exceptionnellement maître de vos prises de vue, et en contrôlez parfaitement l'aspect technique. Vous pouvez facilement revoir la scène que vous venez de tourner; il vous suffit de presser sur une

Pour obtenir plus de renseignements sur le Viewcam de Sharp et sur tous les autres produits Sharp, téléphonez au 1 800 561-7735

ACL CAMÉSCOPES ▽ TÉLÉVISEURS ▽ MAGNÉTOSCOPES ▽ SYSTÈMES DE

À Belgrade, la police réprime une manif et arrête Draskovic

d'après AFP
BELGRADE

■ Dobrica Cosic, destitué dans la nuit de lundi à mardi de son poste de président yougoslave, a estimé hier que son limogeage par le Parlement yougoslave était un « coup d'Etat » organisé par le président serbe, Slobodan Milosevic.

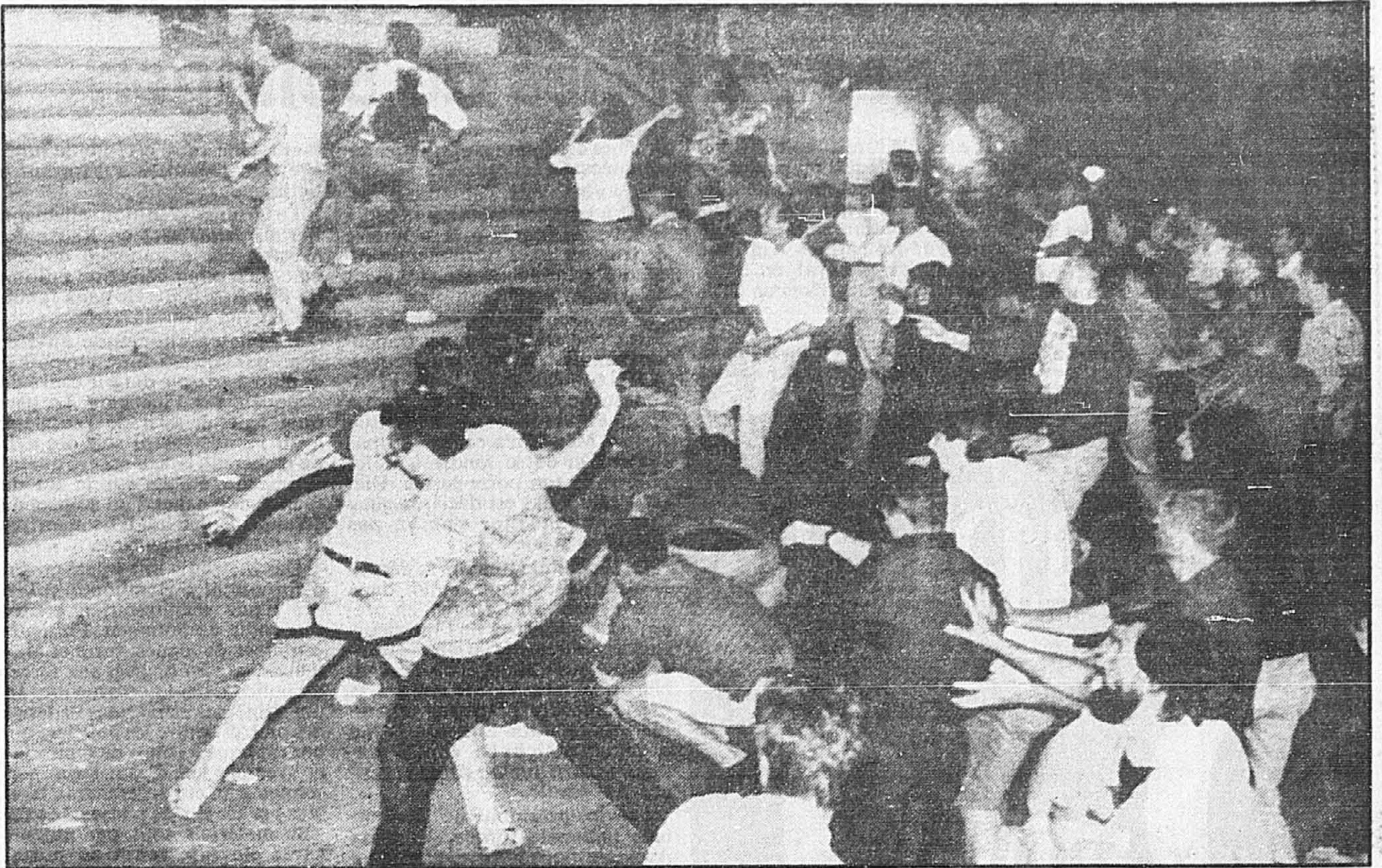
En outre, l'opposition démocratique serbe, affaiblie par ses luttes intestines, s'est révélée impuissante hier à la suite de l'arrestation durant la nuit de son principal leader, l'écrivain Vuk Draskovic, chef du Mouvement serbe de renouveau (SPO). Elle a ainsi montré une fois de plus sa faiblesse à contrer la coalition entre les socialistes (ex-communistes) de Milosevic et l'extrême droite dirigée par Vojislav Seselj.

À l'issue de manifestations ayant tourné à l'émeute et au

cours desquelles un policier est mort et 31 autres personnes ont été blessées, le pouvoir serbe a fait une nouvelle démonstration de force en arrêtant dans ses locaux Vuk Draskovic, sa femme, et plusieurs députés, passant outre à leur immunité parlementaire.

Principal adversaire de Slobodan Milosevic à l'élection présidentielle de 1990, Draskovic avait renoncé à se représenter, en 1992, au profit de la candidature de l'ancien premier ministre yougoslave, pacifiste et modéré, Milan Panic. Il devait être entendu par un juge d'instruction et vraisemblablement inculpé, selon son avocat.

Molesté par la police lors de son arrestation, opérée par une quarantaine de policiers sans mandat d'amener ni de perquisition, il risque de se voir accusé de coups et blessures contre un policier.



Des manifestants ont tenté, tôt hier, de s'emparer du parlement yougoslave, à Belgrade, après le limogeage du président Dobrica Cosic. La police a dispersé les protestataires à l'aide de gaz lacrymogènes et à coups de bâton. PHOTO AFP

Mulroney invite Clinton à envoyer des troupes

d'après PC
WASHINGTON

■ Le premier ministre Brian Mulroney a invité les Américains à envoyer des troupes dans l'ancienne Yougoslavie.

À l'issue d'une rencontre d'une heure avec le président américain Bill Clinton, hier matin, M. Mulroney a affirmé que cela renforcerait l'autorité morale des États-Unis auprès de ses alliés européens.

« Je comprends l'hésitation des États-Unis, mais l'envoi de troupes ne ferait certainement pas de mal », a déclaré le premier ministre aux journalistes lors d'une courte conférence de presse organisée à l'extérieur de la Maison-Blanche.

M. Mulroney a indiqué que les États-Unis pourraient envoyer des troupes de maintien de la paix en Bosnie, ou même en Macédoine.

Le Canada, la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne ont des troupes en Bosnie, mais pas les États-Unis. Selon M. Mulroney, le Canada ne

pense pas que l'absence de troupes américaines doive empêcher Washington de faire valoir son opinion sur cet important conflit, mais il a admis que les Européens avaient tendance à se poser des questions à ce sujet.

Par ailleurs, les deux chefs politiques ont discuté hier de l'Accord de libre-échange nord-américain.

M. Clinton a admis qu'il ne sera pas facile de faire adopter l'accord au Congrès américain, mais il a affirmé qu'avec un effort concerté et des ententes parallèles efficaces au niveau de la protection de l'environnement et des travailleurs, l'accord devrait devenir réalité.

Le président des États-Unis a défendu l'entente devant les journalistes, soutenant qu'elle allait contribuer à créer des emplois au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Il a également souligné la possibilité d'étendre l'entente à d'autres économies de marché de l'Amérique, comme l'Argentine et le Venezuela.

L'action humanitaire en Bosnie est la cible d'un déchaînement de violence

d'après AFP et AP
SARAJEVO

■ L'action humanitaire, devenue la cible préférée de la violence, depuis quelques jours en Bosnie, se retrouve une nouvelle fois compromise avec la suspension pour 24 heures du pont aérien d'approvisionnement de Sarajevo, après que quatre Casques bleus français eurent été grièvement blessés.

Pendant ce temps, des combats se poursuivaient à Gorazde et une forte tension régnait à Srebrenica, Vitez et Kiseljak.

En outre, selon la FORPRONU, un journaliste belge travaillant apparemment pour une chaîne de télévision mexicaine et se trouvant avec un convoi du HCR, a été mortellement blessé en début d'après-midi par un tireur embusqué à une quinzaine de kilomètres au sud de Jablanica (sud de la Bosnie-Herzégovine).

Les quatre légionnaires ont été blessés l'un à la tête, un autre à la main et deux aux jambes par des tirs d'armes légères à l'aéroport dans la nuit de mardi à hier. Cet incident intervient après la mort samedi de trois Italiens d'une organisation caritative, puis celle

mardi de deux chauffeurs danois d'un convoi du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

Les responsables du HCR ont affirmé à Genève qu'ils ne renonceraient pas à leur engagement dans l'ex-Yougoslavie malgré cette série de violences.

« Il y a le sort de 2,3 millions de personnes en jeu. Nous ne pouvons pas les laisser tomber, même si nous disons notre colère face à ces actions », a déclaré un porte-parole du HCR, Mme Christiane Berthiaume.

Plusieurs incidents qui se sont produits dans la journée de mardi ont conduit à la décision de suspendre les vols humanitaires, mais il y a eu des vols de la FORPRONU hier sur Sarajevo. Un avion allemand avait été éclairé mardi par un radar après son décollage de Split, ville croate sur la côte Adriatique, à destination de Sarajevo, et un obus de mortier était tombé le même jour sur une piste de l'aéroport de Sarajevo.

Le porte-parole de la FORPRONU à Sarajevo, Barry Frewer, a annoncé de son côté qu'un avion du HCR avait été touché par une balle de mitrailleur mardi alors qu'il atterrissait dans la capitale bosniaque.

Ce matin, tous les pays participant au pont aérien décideront à Sarajevo si les vols peuvent reprendre. La dernière suspension datait d'avril dernier.

Mardi a été « une de ces journées où la violence et le terrorisme militaire se sont déchaînés de manière insensée », a observé un représentant du HCR dans la capitale bosniaque.

Impuissante militairement, la FORPRONU a annoncé qu'elle allait enquêter sur plusieurs de ces attaques.

Le gouvernement italien a protesté auprès des autorités de l'ex-Yougoslavie à la suite d'un grave incident en mer Adriatique au cours duquel une vedette de la marine yougoslave a ouvert le feu sur un bateau de pêche italien, tuant un pêcheur et en blessant un autre.

La situation pourrait évoluer si les 15 membres du Conseil de sécurité, convoqués à New York, parviennent à s'entendre sur le texte d'une résolution instituant six zones de sécurité comme le prévoit le programme d'action commun adopté le 22 mai à Washington.

Beaucoup de divergences subsistaient encore, notamment sur les règles d'engagement des Casques bleus.

Le Parlement s'apprête à fournir un cadre légal à la transition au Guatemala

d'après AFP
GUATEMALA

■ Le Parlement guatémaltèque doit prendre des dispositions destinées à fournir un cadre légal à la transition politique au Guatemala, au lendemain de la destitution du président Jorge Serrano, à l'initiative de l'armée.

Le président du tribunal constitutionnel, Epaminondas Gonzalez, a déclaré à la presse dans la nuit de mardi à hier que le parlement devra « accepter la démission du vice-président Gustavo Espina et procéder à la désignation d'un président » qui achèvera le mandat de M. Serrano, dont le terme légal est le 14 janvier 1996.

M. Serrano et sa famille sont partis hier à l'aube pour le Salvador où ils ont été reçus comme « hôtes », du gouvernement du président Alfredo Cristiani, a annoncé un membre du gouvernement salvadorien. Washington a indiqué que M. Serrano était attendu « bientôt » au Texas pour rendre visite à des membres de sa famille.

De son côté, le vice-président Gustavo Espina s'est déclaré hier « président », défiant ainsi le coup d'Etat qui a renversé le président Serrano.

L'armée guatémaltèque, à l'origine du renversement de M. Serrano, n'a fait aucune déclaration hier, après avoir affirmé la veille vouloir assurer le retour à l'ordre constitutionnel.

M. Serrano avait procédé le 25 mai à un coup d'Etat civil, en suspendant la constitution et en dissolvant le tribunal constitutionnel et la Cour suprême, et s'était attribué les pleins pouvoirs afin, avait-il affirmé, de mieux lutter contre la corruption.

Plusieurs organisations, notamment syndicales, ainsi que le prix Nobel de la paix Rigoberta Menchu, sont de nouveau descendus dans la rue hier pour manifester leur opposition au processus en cours. Mme Menchu a pris la tête de ce mouvement qui réclame notamment des élections anticipées, l'épuration du Parlement et la démission du ministre de la Défense, le général Jose Domingo Garcia, qualifié dans un communiqué d'« instigateur et complice du coup d'Etat » du 25 mai.

Le communiqué estime en outre que la formule proposée par l'armée constitue un « contre-



Superficie: 108 889 km²
Population: 9,4 millions d'habitants (54% d'indiens, 42% de métis et 4% de blancs)
Langues: espagnol (officiel) et 24 langues indigènes
Religion: 75 % catholiques, 25% de protestants et évangélistes
Histoire: empire maya, occupation espagnole. Indépendance en 1821
Institutions: république constitutionnelle depuis 1965
Economie: café, sucre, bananes
Economie parallèle: pavot pour la production d'héroïne et marijuana
PNB: 820 \$ par habitant par an
Dette extérieure: environ 3 milliards de \$
Forces armées: 39 600 hommes

AFP infographie - Laurence Saubadu

coup d'Etat militaire sous une apparence civile» qui vise à maintenir au pouvoir les mêmes «secteurs politiques corrompus».

Ces organisations appellent la population à « amplifier le mouvement civique d'opposition aux décisions arbitraires et aux combines du haut commandement militaire » et à « lutter pour les droits individuels et collectifs ».

De son côté, le président du Parlement, Jose Lobo, l'un des parlementaires accusés de corruption par le président Serrano, s'est également prononcé hier pour des élections générales anticipées.

INCOMPARABLES

Voici le Viewcam.



L'image à l'écran est simulée.

touche pour visionner une image

riche et claire sur l'écran couleur à ACL à haute

résolution. ▽ Le Viewcam est aussi

doté d'un stabilisateur numérique

d'image qui élimine les vacillements,

de l'arrêt sur image instantané par simple pres-

sion sur une touche, d'un zoom motorisé 8x,

d'une sonorité stéréo haute-fidélité.

Il vous offre aussi la possibilité de réaliser

des effets stroboscopiques et des

plans fixes, ainsi que des fondus à

l'ouverture et à la fermeture, tout

comme les professionnels. ▽ Découvrez

l'incomparable Viewcam Hi-8 de Sharp dans

les bons magasins d'appareils électroniques. ▽

Mais ne cherchez pas de viseur. ▽ Car pour

faire un caméscope supérieur et plus souple,

il n'en faut surtout pas.

SHARP
DES PRODUITS SHARP
INCOMPARABLES

© Marque déposée de la Sharp Corporation, Japon.
© 1993, Sharp Electronique du Canada Ltée

PROJECTION ACL ▽ AUDIO ▽ MICRO-ONDES

Kohl sommé d'assister à une cérémonie en mémoire des victimes de Solingen

d'après AFP
BONN

Le refus du chancelier Helmut Kohl d'assister à une cérémonie funèbre, aujourd'hui à Cologne, en mémoire des cinq Turques tuées dans un incendie criminel à Solingen a été vivement critiqué hier par l'opposition sociale-démocrate (SPD).

« Le peuple turc attend, du chef du gouvernement d'un pays dans lequel les Turcs représentent la première communauté étrangère, une manifestation claire de solidarité et de sympathie », a affirmé le secrétaire général du SPD, Karlheinz Blessing, dans un communiqué.

M. Kohl doit « exprimer par sa présence sa compassion avec les

proches des femmes et fillettes assassinées », a-t-il estimé.

Il y a six mois, l'absence de M. Kohl à une cérémonie funèbre à Hambourg (nord) à la mémoire de trois victimes turques d'un incendie criminel à Moelln avait déjà été fortement critiquée.

À Beaune (Bourgogne), où il participait au 61^e sommet franco-allemand, M. Kohl a une nouvelle fois condamné fermement l'incendie qu'il a qualifié d'« acte épouvantable » et de « terrible fléau ». Mais il n'a cependant pas l'intention de se rendre à Cologne, selon son porte-parole, Dieter Vogel, qui s'est déclaré « sûr » que le chancelier « ne va pas changer d'avis ».

La cérémonie funèbre se déroulera en début d'après-midi dans une mosquée de Cologne, en présence des ministres de l'Intérieur, Rudolf Seiters, des Affaires étrangères, Klaus Kinkel, et du Travail, Norbert Blum, ainsi que de la présidente du Bundestag (chambre basse), Rita Suessmuth. Le président Richard von Weizsäcker ainsi que M. Kinkel prendront la parole.

Le vice-président de l'assemblée nationale turque, Yildirim Avcı, ainsi que le porte-parole du gouvernement d'Ankara, Akin Goenen, s'exprimeront également.

Une autre cérémonie funèbre sera organisée auparavant à Solingen.

Le groupe d'édition allemand Bertelsmann, basé en Rhénanie-Westphalie, a annoncé de son côté qu'il allait verser un million de DM (625 000 \$ US) aux familles des victimes.

La justice allemande envisageait par ailleurs, hier, l'hypothèse d'un acte isolé dans le cadre de l'enquête sur l'incendie. Le parquet fédéral, saisi de l'enquête, avait annulé mardi soir des avis de recherche lancés contre quatre skinheads, établis sur la foi de faux témoignages d'un suspect de 16 ans, inculpé lundi de meurtres et tentative de meurtres.

Des incidents ont éclaté en fin d'après-midi à Hambourg, à l'issue d'une manifestation contre l'incendie de Solingen. Plusieurs centaines de jeunes, turcs et allemands, se sont heurtés aux forces de police dans le centre-ville. Ils ont érigé des barricades et lancé des pierres contre les policiers qui ont répliqué à coups de matraque et avec des jets d'eau. Deux personnes ont été légèrement blessées par les jets de pierres. Les dégâts matériels sont par ailleurs « très élevés », selon un porte-parole de la police. Plusieurs manifestants ont été interpellés.



Des policiers se ruent sur un manifestant, hier après-midi à Hambourg, où des incidents violents ont éclaté à la suite d'une manifestation contre l'incendie de Solingen. PHOTO REUTERS

Complets

2 POUR 1

Prix courant 450 \$, 495 \$, 595 \$

Ouvert dimanche midi à 17 h.



Profitez de cette offre spéciale de deux complets* de même valeur pour le prix d'un! Venez faire votre choix parmi une grande collection de complets de première qualité, modèles croisé ou droit, dans les motifs et teintes de la saison.



- * Léger supplément pour tailles 48 et plus
** Le 2 pour 1 s'applique sur un lot sélectionné seulement
- Centre Rockland 735-5441
 - Galerias d'Anjou 353-6310
 - 4475 bd Métropolitain 374-4555
 - Fairview Pte-Claire 694-9050
 - Carrefour Angrignon 366-0762
 - Carrefour Laval 687-1670
 - Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
 - Promenades St-Bruno 653-5100

Un attentat est déjoué à Rome après l'arrestation d'un parrain

Reuter
ROME

La menace de la Mafia a continué de planer hier à Rome, où la police a découvert une voiture piégée à 100 mètres du parlement, quelques heures après l'arrestation d'un « parrain » sicilien, Giuseppe Pulvirenti.

Les policiers, agissant sur la foi d'un appel anonyme, ont retiré de la Fiat 500 un détonateur télécommandé et une grande quantité de nitrate d'ammonium, le même type d'explosif que celui utilisé jeudi dernier lors de l'attentat de Florence, qui a fait cinq morts et gravement endommagé le musée des Offices.

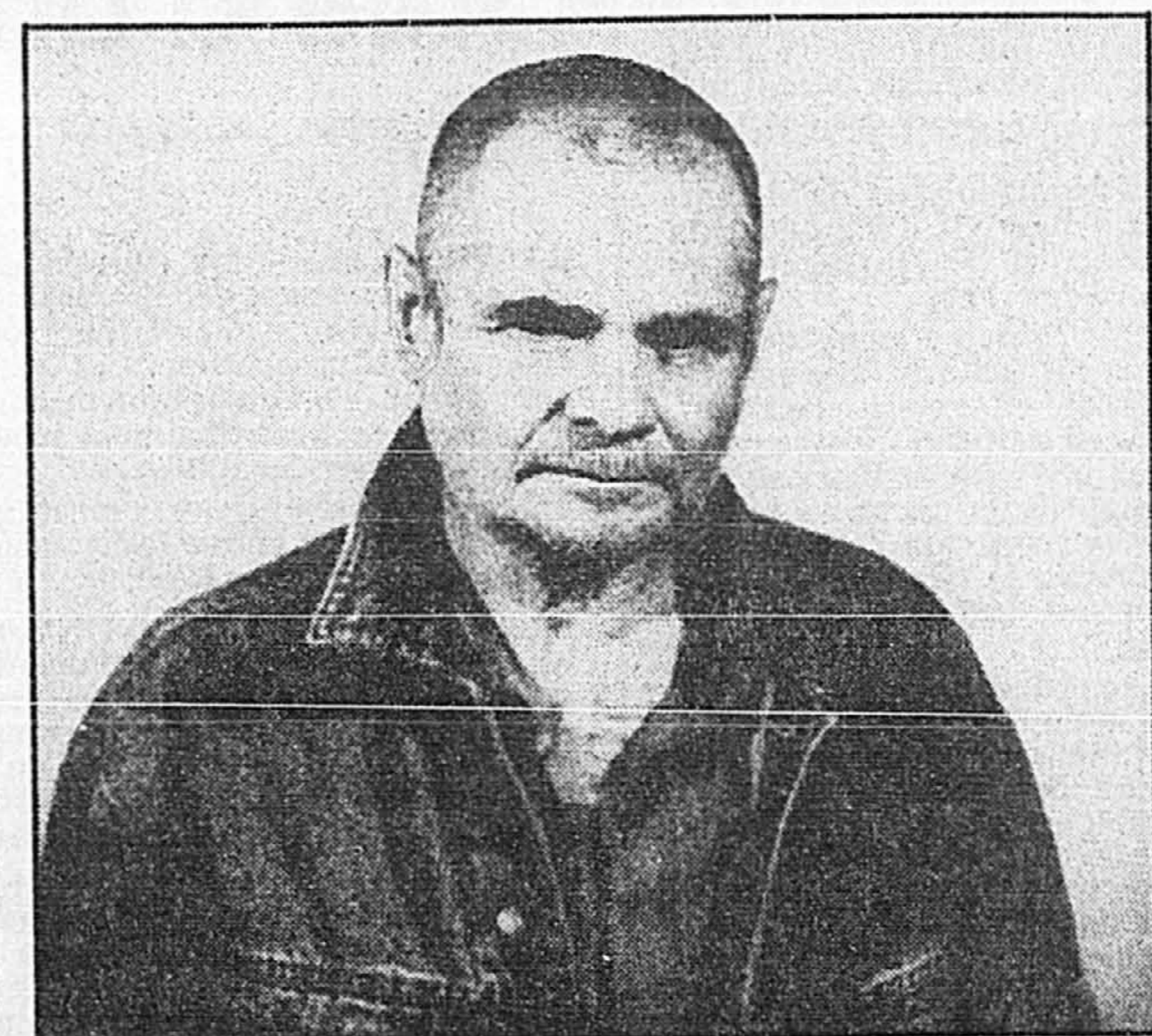
« Il s'agit d'un mélange très inflammable qui aurait pu avoir des effets catastrophiques s'il avait explosé », a déclaré le directeur de la Protection civile italienne, Elvino Pastorelli.

Le président du Conseil, Carlo Azeglio Ciampi, a estimé que cette découverte traduisait une tentative « d'intimidation contre notre travail ». Son bureau se trouve tout près de l'endroit où était garée la voiture.

La menace d'un nouvel attentat, après Florence et celui qui avait fait plusieurs blessés le 14 mai dans une banlieue huppée de Rome, a quelque peu tempéré l'enthousiasme suscité par l'arrestation de Pulvirenti dans le sous-sol aménagé d'une maison isolée, à 40 km de Catane.

Considéré comme le nouveau numéro un de la Mafia dans l'est de la Sicile, cet homme de 63 ans avait vraisemblablement pris la succession de Benedetto Santapaola après l'arrestation de celui-ci, le mois dernier.

Pulvirenti est le troisième chef de Cosa Nostra arrêté en 1993. L'année avait débuté par l'arrestation de Salvatore « Toto » Riina, considéré comme le « parrain des parrains ».



Giuseppe Pulvirenti, 63 ans, a été arrêté hier. Il s'agirait d'un des principaux leaders de la Mafia sicilienne, selon la police. PHOTO AFP

Lors de son arrestation, surveillée après 11 ans de cavale, Pulvirenti portait « l'anneau des 12 chefs ». D'après les repentis, cette bague ornée de 12 diamants est l'apanage des chefs régionaux de la Cosa Nostra. Il était également armé d'un pistolet, mais n'a pas tenté de s'en servir.

Aux policiers qui lui demandaient son identité, il a répliqué: « Vous êtes sûrs que vous ne savez pas? »

Il a aussi utilisé la même expression que Santapaola lors de son arrestation: « Cela devait finir tôt ou tard ». En même temps que lui a été arrêté Giuseppe Pappalardo, âgé de 37 ans et lui aussi activement recherché par la police.

Le ministre de l'Intérieur, Ni-

cola Mancino, qui a directement mis en cause la Mafia dans l'attentat de Florence, a estimé que de nouvelles arrestations allaient survenir.

Pour Mario Amato, un juge spécialisé dans la lutte contre la Mafia à Catane, cette série d'arrestations traduit un changement de mentalité en Sicile et en Italie.

« Ces arrestations ne sont pas intervenues seulement parce que la police a plus d'hommes et de moyens. L'arrestation de Pulvirenti après les deux autres démontre qu'enfin, en Sicile, l'attitude des gens change. Ce n'est plus uniquement la police et les juges qui combattent la Mafia mais nous tous, tous ensemble », a-t-il dit.

Vote mixte en 1994 en Afrique du Sud

d'après AFP et Reuter
LE CAP

Les Sud-Africains noirs et blancs voteront pour la première fois ensemble en avril 1994, en vertu d'un accord de principe conclu hier entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela.

Selon un député de l'opposition, les élections auront lieu les 18, 19 et 20 avril 1994. Mais selon l'agence Sapa, les dates retenues sont les 28, 29 et 30 avril.

Elles seront étalées sur trois jours pour permettre à tous les électeurs de se rendre aux urnes.

Le président sud-africain, Frederik de Klerk, a indiqué pour sa part hier que les négociations pour un partage du pouvoir entre Blancs et Noirs avaient fait de « bons progrès ».

Frederik de Klerk a ajouté que jeudi (aujourd'hui) serait « un jour crucial car les négociateurs vont faire un rapport sur les progrès que nous avons effectués et en particulier sur la question du fédéralisme ».

Le chef de l'État sud-africain a souligné que ces « progrès » avaient été possibles grâce à deux entretiens qu'il a eus ces jours derniers avec le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela.

« Nous avons travaillé dur durant le week-end et avons eu toute une série de discussions bilatérales avec le mouvement Inkatha et d'autres partis qui participent aux négociations », a-t-il dit.

M. De Klerk a par ailleurs souligné que le problème numéro un en Afrique du Sud était celui de la violence.

PRIX JAMAIS VUS... INCROYABLE!

LES FENÊTRES VIMAT INC.

Comparez!

ASSEMBLÉE 399⁰⁰

PORTE PATIO PH SILENSIA (59 7/8" x 81 9/16") cadre en pin 7 1/4" recouvert de vinyle blanc barre de sécurité anti-vol 349⁰⁰

PORTES DE GARAGE (8'0" x 7'0") à sections, en acier isolé, quincaillerie et peinture blanche incluse 179⁰⁰

PORTE D'ACIER MELCO Porte 34 po. cadre en pin 1 1/4" x 7 1/4 po. double coupe-froid 259⁰⁰

PORTES D'ACIER 34PO cadre en pin 7 1/4 po percé un trou (nécessite imperfections) 179⁰⁰

215⁰⁰

1006

3005

VOUS RÉNOVEZ? VOUS CONSTRUISEZ?

SERVICE D'INSTALLATION PAR NOS EXPERTS

30 à 50% SUR NOTRE GAMME COMPLÈTE DE FENÊTRES

LES FENÊTRES VIMAT LE PLUS GRAND CHOIX DE PORTES ET FENÊTRES DE QUALITÉ PVC, ALUMINIUM, BOIS NATUREL OU RECOURT DE VINYLE OU D'ALUMINIUM FORMATS STANDARDS OU NON

Nouveau → MAINTENANT UN CENTRE DE LIQUIDATION À CHACUNE DE NOS SUCCURSALES

PAYEZ ET EMPORTEZ - DE NOTRE ENTREPÔT - LIVRAISON DISPONIBLE, LÉGER SUPPLÉMENT *SELON LISTE DE PRIX DU MANUFACTURIER

Les fenêtres Vimat inc.

RIVE-SUD 3631 BOUL. TASCHEAU Tél.: (514) 594-8670

TERREBONNE 1035 CH. DU CÔTEAU Tél.: (514) 471-1141

WEST-ISLAND 195 GRAVELLE Tél.: (514) 342-5191

LAVALTRIE 200 CH. DES INDUSTRIES Tél.: (514) 586-3362

LAUREN-DES 13,500 ROUTE 158 Tél.: (514) 476-1833

photo NDC photo

VENEZ CÉLÉBRER NOTRE 55^e ANNIVERSAIRE

VENTE

Nikon F401x

Nouvelle technologie Nouvelle photographie

Mini prix 2 ans de garantie

Nikon F-90

Une invitation à l'inspiration

Mini prix 2 ans de garantie

Nikon

JUMELLES

Gamme complète Garantie à vie

CONSUMMATEUR ET PROFESSIONNEL • CAMÉRAS • FILMS • DÉVELOPPEMENT • AUDIOVISUEL • ÉLECTRONIQUE

PHOTO 8" x 10" GRATUITE 200 développement de film C41

NOUVEAU MEGA-MAGASIN CENTRE-VILLE

385, RUE STE-CATHERINE Ouest 499-0690 (ouest de Bleury) • Ouvert 7 jours

1108, BOUL. DE MAISONNEUVE O. (MÉTRO PEEL) 844-1766

5488, RUE SHERBROOKE OUEST (OUEST DE DÉCARIE) 489-8401

Informations nationales

En cas de second tour, Charest serait élu, selon un sondage

ANDRÉ PRATTE

■ Près du tiers des partisans de Kim Campbell ont l'intention de voter pour Jean Charest s'il y a un deuxième tour de scrutin au congrès d'Ottawa, dans dix jours. Si cela se produit, le jeune ministre de l'Environnement sera élu chef du Parti conservateur. C'est du moins ce qu'indique un sondage effectué par la firme COMPAS auprès de 454 des 3875 délégués qui auront droit de vote lors du congrès.

Selon cette enquête, publiée hier par le *Toronto Sun* et le *Financial Post*, Mme Campbell a l'appui de 46 p. cent des délégués qui ont exprimé leur intention de vote pour le premier tour, contre 41 p. cent pour Jean Charest. Dix-sept pour cent des personnes interrogées ont refusé d'exprimer une préférence.

Réalisé en fin de semaine dernière, le sondage comporte une marge d'erreur

de 4,7 p. cent 19 fois sur 20. Selon COMPAS, l'échantillon est parfaitement représentatif des délégués qui participent au congrès d'Ottawa. « Les délégués d'office, les femmes, les jeunes, les régions, tous sont représentés dans notre échantillon dans les mêmes proportions que parmi les 3875 délégués », a déclaré à *La Presse* le président de la firme d'Ottawa, Conrad Winn.

Plus encore que la force inattendue de Charest au premier tour de scrutin, voici ce qui, dans ce sondage, est inquiétant pour l'organisation Campbell: 31 p. cent des délégués qui voteront pour le ministre de la Défense au premier tour disent qu'ils appuieraient Jean Charest s'il y a une deuxième tour. Les appuis de Jean Charest s'effriteraient aussi, mais dans une moindre mesure, 20 p. cent de ses délégués changeant d'allégeance au deuxième vote. La grande majorité des partisans du seul autre candidat sérieux,

le député albertain Jim Edwards, voteraient Charest au second tour.

Résultat de tout cela: s'il y a un deuxième tour le 13 juin et si les délégués votent comme ils l'ont dit au sondeur, Jean Charest sortira gagnant avec 56 p. cent du vote, contre 44 p. cent pour Kim Campbell!

« L'appui aux deux candidats est fragile, mais la fragilité des appuis de Campbell est plus dangereuse », conclut M. Winn. Selon lui, la plupart des partisans de M. Charest n'aiment pas Mme Campbell et ne voteront donc pour elle sous aucune considération, tandis que les partisans de Mme Campbell ne sont pas du tout opposés à l'idée de voter pour le député de Sherbrooke.

L'atmosphère du congrès

Conrad Winn admet que les délégués, cajolés et menacés par leur organisation

dans l'atmosphère surchauffée du congrès, seront peut-être plus fidèles à leur premier choix qu'ils ne le disent. Mais même si tous les partisans de Mme Campbell et de M. Charest votaient au second tour comme au premier, le résultat serait extrêmement serré: 51 p. cent pour Kim Campbell contre 49 p. cent pour Jean Charest. En d'autres termes, compte tenu de la marge d'erreur d'un sondage de ce genre, il est impossible de prédire qui sortirait gagnant d'un second tour dans cette hypothèse.

Plusieurs autres données du sondage ont de quoi inquiéter le ministre de la Défense. Ainsi, 68 p. cent des délégués interrogés la jugent « instable » ou « imprévisible ». De plus, 77 p. cent des délégués croient que Jean Charest serait capable de battre le chef libéral Jean Chrétien au cours d'un débat, contre seulement 42 p. cent qui partagent la même confiance à l'endroit de Kim Campbell.

Devant ce nouveau coup dur, les organisateurs de Kim Campbell ont soutenu avec plus de vigueur que jamais que leur candidate a toutes les chances de gagner au premier tour. « Je ne peux pas comprendre comment ils peuvent arriver à ça, ça se peut pas! » a déclaré M. Jean-Yves Lortie, principal organisateur de Mme Campbell pour Montréal et l'ouest du Québec. Les plus récents pointages de l'organisation Campbell donnent 47 p. cent du vote à sa candidate contre seulement 30 p. cent pour M. Charest.

Par contre, du côté de l'organisation Charest, on contenait mal son enthousiasme. L'organisateur Pierre-Claude Nolin, tout en refusant de dévoiler ses chiffres, soutenait même que M. Charest a maintenant devancé Mme Campbell. Selon M. Nolin, « les trajectoires des deux candidats se sont croisées en fin de semaine ou au début de la semaine. Nous continuons de monter, et elle continue de descendre. »

Rouyn-Noranda: Bourassa refuse de se laisser dicter sa conduite « par la pression de la rue »

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Au lendemain de l'impressionnante manifestation de la population de Rouyn-Noranda, le premier ministre Robert Bourassa a été cinglant en affirmant que son gouvernement « n'a pas à se laisser dicter sa conduite par la pression de la rue! »

Il sert cet avertissement au moment où les élus et dirigeants d'organismes de la région de Drummondville travaillent eux aussi à mobiliser la population contre le projet gouvernemental de déménager vers Trois-Rivières le centre de décision du ministère des Transports, décision affectant 150 emplois.

M. Bourassa a servi son avertissement à l'Assemblée nationale, à la suite d'une intervention du député péquiste François Gendron, d'Abitibi-ouest, qui réclame une intervention du premier ministre pour rétablir d'urgence le dialogue avec les régions éloignées. Le député de l'opposition propose notamment un véritable sommet pour réunir les directions régionales autour d'une même table.

Le premier ministre n'a pas bronché. « Nous sommes prêts à dialoguer avec les responsables, à analyser les dossiers, cas par cas, mais nous décidons au mérite, en fonction des besoins de la population, en tenant compte des intérêts du gouvernement », a-t-il soutenu, précisant que son gouvernement peut apporter des arguments pour soutenir chacune de ses décisions.

Le député Gendron, dressant la liste de plusieurs manifestations populaires tenues au cours des derniers mois dans les régions, a lancé: « La colère de plusieurs régions est le résultat de gestes posés par certains de vos ministres qui, d'aucune façon, ne tiennent compte des régions lorsqu'ils prennent des décisions et qu'en ce sens, comme chef de gouvernement, vous devez les rappeler à l'ordre d'une façon urgente. »

« Le gouvernement, a répondu le premier ministre, est prêt à écouter toutes les régions. Le ministre responsable (M. Yvon Picoté) a fait le tour du Québec et il peut retourner. Mais nous ne pouvons gouverner à partir de l'ampleur d'une manifestation. »

Drummondville

Aux différentes manifestations d'hostilité à l'endroit du gouvernement, organisées depuis quelques mois, risquent de s'ajouter à celle de la population de la région de Drummondville (80 000 habitants), contre le projet de déménager vers Trois-Rivières le centre régional du ministère des Transports.

C'est ce qu'ont confirmé hier à *La Presse* plusieurs élus régionaux, dont le député indépendant Jean-Guy Saint-Roch. Il est important de rappeler que M. Saint-Roch a tourné le dos au Parti libéral dans la foulée du référendum de l'automne dernier.

« Le gouvernement veut-il punir Drummondville parce que le député a quitté le parti ministériel? En tout cas, ça regarde mal puisque la ville de Cowansville, située dans le comté de Pierre-Paradis, obtient une direction régionale des transports », analyse la mairesse de Drummondville, Mme Francine Ruet-Jutras, au cours d'un entretien avec *La Presse*.

Les dirigeants de la région de Drummondville ont déjà tenu plusieurs réunions pour s'organiser en vue de contrer le projet gouvernemental. Le député Saint-Roch, avec les moyens modestes dont il dispose, tente par tous les moyens d'intervenir à l'Assemblée nationale, mais il n'obtient aucune précision quant à la date précise à laquelle la décision gouvernementale pourrait s'appliquer.

Déjà, explique la mairesse Ruet-Jutras, plus de 400 entrepri-

ses locales ont montré leur désaccord, par écrit, au déménagement du centre régional du ministère des Transports. « Nous avons obtenu ces appuis en moins de 48 heures. »

Mme Ruet-Jutras ne précise pas quels seront les prochains moyens de pression mis de l'avant. « Pour le moment, nous envisageons toutes les possibilités de mouvements populaires. Vendredi matin, nous allons de nouveau nous réunir à ce sujet », précise-t-elle.

L'euphorie gagne les partisans de Charest

MARIE-CLAUDE LORTIE
TORONTO

■ Même si Jean Charest s'efforce de prôner la prudence en interprétant les résultats des derniers sondages qui lui sont de plus en plus favorables, l'euphorie était tout à fait palpable chez ses partisans, hier, au cours de sa visite à Toronto. Des partisans qui sont souvent, comme le disent les mêmes sondages, d'anciens supporters de Kim Campbell.

« Moi, j'ai décidé formellement de changer de camp après le débat de Toronto », explique Oliver Fisher, un étudiant de Scarborough qui s'est dit particulièrement impressionné par les propositions mises de l'avant par le

candidat au sujet de la formation de la jeunesse.

« Moi j'étais pour Kim au début, mais c'est ma femme qui a attiré mon attention sur Charest, rapidement, j'ai changé de camp », ajoute Ed Moran.

Spurge Near, aussi de Scarborough, est debout à côté de lui et vient mettre un visage sur un autre des phénomènes observés par les sondages: « Moi j'appuie Jim Edward, mais s'il doit se retirer au deuxième ou au troisième tour de scrutin, c'est Charest que je vais appuyer, pas elle, ça c'est sûr. »

Jean Charest croit que c'est le travail sur le terrain, le fait d'être allé parler « directement aux Canadiens des problèmes qui les inquiètent », qui lui a valu ses appuis croissants.

Mais même si, hier, il a lancé à la blague « qu'il avait changé d'idée » et que maintenant il croit aux sondages, il s'est efforcé toute la journée de dire et d'agir comme le « deuxième », comme celui qui ne prend rien pour acquis.

Durant un discours devant l'Empire Club de Toronto, ou environ 600 convives étaient venus l'entendre, il a pris la peine de préciser qu'il se considérait toujours deuxième et que la fable du lièvre et de la tortue continuait d'être sa métaphore préférée pour parler de la lutte qu'il a entreprise avec bien des éléments contre lui, il y a maintenant plus de deux mois. (L'équipe de Charest est tellement friande de tortues que plusieurs membres portent des pin's de tortue et qu'on leur a

même offert une tortue géante gonflable).

Le ministre de l'Environnement a en outre refusé de répondre directement à la nouvelle salve lancée par l'équipe de Kim Campbell, qui accuse notamment M. Charest de préparer des programmes qui coûteront 5 milliards de dollars aux Canadiens en quatre ans.

M. Charest s'est contenté de répondre que c'est le genre de chose à laquelle il faut s'attendre durant une campagne, que ça fait partie du jeu.

Donnez généreusement à
**LA FONDATION
CANADIENNE DU REIN.**

SOLDE D'ENTREPÔT

LAVAL Centre Décor 440 Coin Labelle et 440 O. (514) 687-1447	POINTE-CLAIRE 183 A, boul. Hymus Coin St-Jean (514) 695-2701	MONTRÉAL (Centre-ville) 625, Président Kennedy Coin Union (514) 848-0923	BROSSARD Centre Perspective Décor 8025, boul. Taschereau O. (514) 462-1264	ST-LEONARD 6855, rue Jean-Talon E. entre les Galeries d'Anjou et boul. Lapallier (514) 253-1070
--	--	--	--	--

mobilia

ÉPARGNEZ JUSQU'À

60 %

SUR TOUTE LA COLLECTION EUROPÉENNE

La vente d'entrepôt mobilia. Enfin! la vente que vous attendiez. Pour cette occasion unique vous y trouverez des réductions allant jusqu'à 60 % parmi plus de 4 millions de dollars en meubles contemporains repartis sur plus de 100 000 pi carrés à des prix irrésistibles. Hâtez-vous et venez faire votre choix dans l'une des succursales mobilia la plus près de chez vous.

1955391.603

Le Gouvernement du Québec a pris une décision;

LA PLUS IMPORTANTE ENSEIGNE QUÉBÉCOISE DE L'OPTIQUE EN A FAIT AUTANT:

LUNETTERIE NEW LOOK

rembourse le coût de l'examen de la vue

jusqu'à concurrence de 25 \$ pour toutes les personnes âgées de 18 à 65 ans, à l'achat de toute paire de lunettes payée chez Lunetterie New Look.

Examens de la vue sur place par des optométristes. Prescriptions de l'extérieur également acceptées aux mêmes conditions.

2 pour 1

2 paires de lunettes complètes, verres et montures, pour le prix d'une.

Pour rendez-vous:

MONTRÉAL CENTRE-VILLE 1000, Ste-Catherine Ouest 875-1001	MONTRÉAL Place Versailles 354-1220	LAVAL 1125, Boul. St-Martin Ouest 629-9800	ST-LAURENT Place Vertu 856-2002
ROSEMONT 2695, Beaubien Est 593-8840	POINTE-CLAIRE Complexe Pointe-Claire 694-7773	GREENFIELD PARK 901, Boul. Taschereau 466-2166	POINTE-AUX-TREMBLES 12905, Sherbrooke Est 642-2540

Informations nationales

Le PQ relève « des anomalies grossières » dans le budget

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Des taxes sur les taxes, des coupes sombres dans les revenus des personnes âgées, des aberrations dans les tables d'impôts, le gouvernement Bourassa a eu fort à faire hier pour défendre son récent budget à l'Assemblée nationale.

« Il faut voir le budget dans son ensemble, et non à la pièce », a servi le premier ministre Robert Bourassa aux Jacques Parizeau et Jacques Léonard, qui réclamaient que le gouvernement revienne sur certaines dispositions par une déclaration ministérielle.

Le ton a monté d'un cran lorsque le

chef péquiste a relevé que les réductions de crédit d'impôt foncier et l'apparition d'un impôt de 1 p. cent sur tous les types de revenus (ce qui inclut les pensions) coûterait de 200\$ à 450\$ par année d'impôts supplémentaires à un couple de retraités dont les revenus sont de l'ordre de 10 000\$ par année. « C'est particulièrement odieux ce 1 p. cent sur les pensions », de lancer M. Parizeau.

Selon M. Bourassa, avant de « lancer un cri du coeur, le chef péquiste devrait se souvenir que c'est lui qui a le record historique des augmentations d'impôts, 1,7 milliard en 1981 ». C'est pour ne pas alourdir inéquitablement le fardeau des travailleurs autonomes que Québec a opté pour le 1 p. cent d'impôts pour tous les types de revenus, a-t-il expliqué.

M. Parizeau estime que le ministre Ge-

rad D. Levesque devrait revenir devant l'Assemblée nationale « avec un nouvelle proposition, pas nécessairement un autre budget mais au moins une déclaration ministérielle qui corrigerait certaines des anomalies les plus grossières ».

Citant une analyse de *La Presse*, publiée hier, le député Jacques Léonard a relevé que la décision de Québec de considérer comme du revenu imposable les prestations versées par un employeur à un régime d'assurance-maladie ou d'assurance-vie avait des effets imprévus.

Car l'employeur paie déjà 9 p. cent de taxe sur ces assurances. En les assimilants à du revenu imposable, Québec se trouve à prélever un impôt sur la taxe qui lui est payée par l'employeur. Sur les 175 millions de dollars de recettes de cette mesure, 15 millions viendront du

chevauchement des deux taxes. Pour M. Léonard ces mesure auront un effet dévastateur sur les régimes collectifs d'assurances.

Pour le ministre Levesque, il n'y a guère de surprise dans cette mesure qui, dans les faits, existe déjà. Des avantages comme des automobiles par exemple font déjà partie des revenus imposables d'un salarié, or ces biens sont aussi frappés par la taxe de vente.

Autre anomalie du budget selon le PQ: à un salaire égal de 35 000\$, la surtaxe prévue par le dernier budget frappe plus durement un salarié marié et père de deux enfants qu'un célibataire — la différence est minime, quelques dollars « mais il est évident que le gouvernement n'a pas voulu ça », de dire M. Parizeau.

Selon M. Bourassa, quand il s'en prend à la diminution du crédit d'impôt fiscal, le Parti québécois oublie de souligner que dans le cas des personnes âgées il faisait double emploi avec le programme Logirentes. Monter en épingle des éléments isolés du budget frôle la démagogie, a-t-il lancé.

M. Parizeau a admis que dans le quart des cas le crédit pour impôt fiscal faisait double emploi, mais cela ne représente que le quart des 300 000 personnes âgées qui seront frappées par cette mesure, a-t-il souligné.

Réagissant, par la suite, aux attaques du PQ, le ministre Gerard D. Levesque a rappelé que le support financier à la famille était passé de 800 millions en 1985, lors de l'arrivée des libéraux au pouvoir à 2,8 milliards aujourd'hui.



Guy Bélanger

Le « cas Bélanger »: les libéraux ne sont pas pressés

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le député libéral de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, ne se présente plus à l'Assemblée nationale depuis plusieurs mois déjà, mais conserve tous les privilèges liés à sa fonction. Les libéraux, peu friands de tenir une élection partielle, ne le forcent pas à démissionner.

Le président de l'association libérale du comté, M. Raymond Monette, admet que les militants ont été choqués des propos tenus au cours des derniers mois par le député contre l'administration Bourassa, mais il n'y a pas d'urgence d'agir, soutient-il. « Nous ne voulons pas d'élection partielle à ce moment-ci », confirme le président local.

M. Bélanger, dans le cadre du débat référendaire, a fait plusieurs sorties pour affirmer que le gouvernement Bourassa, auquel il appartient, « n'a pas de vision d'avenir ».

M. Bélanger, avec ses sorties orageuses, a soulevé l'ire de ses collègues du caucus libéral. À tel point qu'il ne préside plus la commission parlementaire des Affaires sociales.

Il a vainement tenté d'obtenir la fonction de président de la nouvelle Régie régionale de la santé, pour la région de Laval. Selon les informations obtenues par *La Presse*, M. Bélanger est à mettre sur pied un cabinet de consultation dans le domaine de l'environnement.

Le président de l'association libérale de Laval-des-Rapides, soutient de son côté que la démission de M. Bélanger ne sera pas attendue encore très longtemps, précisant que, déjà, des aspirants à sa succession se manifestent.

En 1985, Guy Bélanger avait battu le redoutable Bernard Landry du Parti québécois. Il a été réélu, comme tous ses collègues libéraux de l'Île Jésus, aux élections générales de 1989.

Interrogée hier soir, la porte-parole du premier ministre, Mme Sylvie Godin, n'a pas longuement commenté « le cas Bélanger », expliquant simplement qu'« après huit ans de service, M. Bélanger a eu entre autres des problèmes de santé ».

Le premier ministre Bourassa n'a pas l'intention d'intervenir pour forcer le départ de son député de Laval-des-Rapides, d'autant plus qu'il est forcé de dénicher un candidat de toute urgence pour la partielle du 5 juillet dans Portneuf. Son jeune candidat Eric Dorion vient de se retirer de la course, ayant commis quelques erreurs dans la rédaction de son curriculum vitae pour promouvoir sa candidature.

AUBAINES-MYSTÈRE

LE VENDREDI 4 JUIN ET LE SAMEDI 5 JUIN

10% À 25% DE RABAIS

SUR PRESQUE TOUTE* LA MARCHANDISE
À PRIX ORDINAIRE, EN SOLDE OU EN LIQUIDATION!

Dans nos restaurants
libre-service...

Offrez-vous un bon hamburger
au fromage, accompagné de
frites dorées et d'une boisson
gazeuse de format courant,
pour seulement 4,29 \$!



L'AVANTAGE DES
AUBAINES-MYSTÈRE :
UN CHOIX À LA GRANDEUR
DU MAGASIN!

- ★ MODE POUR FEMME ET HOMME
- ★ TENUES POUR ENFANTS
- ★ CHAUSSURES ET ACCESSOIRES
- ★ COLLANTS FINS ★ SACS À MAIN
- ★ BIJOUX MODE
- ★ COFFRETS À BIJOUX
- ★ HORLOGES
- ★ MEUBLES ET ACCESSOIRES DE NURSERY
- ★ LAMPES ★ ARTICLES MÉNAGERS
- ★ REPRODUCTIONS
- ★ MEUBLES REMBOURRÉS
- ★ MEUBLES PRÊTS À MONTER
- ★ COUVRE-PLANCHERS
- ★ JOUETS ★ PAPETERIE
- ★ FIL À TRICOTER ★ PILES
- ★ APPAREILS PHOTO
- ★ ARTICLES DE SPORT
- ★ VIDÉOCASSETTES ET CASSETTES
- ★ PRÉENREGISTRÉES OU VIERGES
- ★ FRIANDISES ★ ALIMENTS FINS
- ★ ARTICLES DU RAYON D'OPTIQUE
- ★ STUDIO DE PHOTO... ET PLUS!

*Voyez en magasin la liste complète des exceptions.

PLUS UN RABAIS SPÉCIAL DE
30% À 50%

À prix ordinaire: montre, bijoux en argent fin, bijoux fins, bagages, vaisselle Royal Albert et Johnson Brothers, argenterie creuse, articles-cadeaux, verres à pied, accessoires décoratifs, linge de maison, rideaux, salles à manger, chambres à coucher, meubles d'appoint Four-Winds, tables d'appoint, meubles audio-vidéo, éléments muraux et tous les matelas et sommiers.

PLUS UN AUTRE RABAIS SPÉCIAL DE
10%

À prix ordinaire: gros électroménagers, petits électroménagers, barbecues, petits appareils électriques de soins personnels et literie en paquet économique.
À bas prix au quotidien: porcelaine tendre ou fine et couverts en inox ou en argent plaqué.

AUBAINE VEDETTE!

50%
de rabais

sur les bijoux en or
10 ct ou 14 ct à prix ordinaire.
(Exceptions: bijoux en or à prix vedette se terminant par 99 c.)



LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX!